

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1484

14 juin 2012

SOMMAIRE

| | | | |
|---|-------|---|-------|
| Asturias Holding Sàrl | 71188 | Compagnie d'Investissement Espagnole | |
| Aviabel Re | 71204 | Morlie S.A. | 71226 |
| Baltis Investment, S.à r.l. | 71220 | Concilium Sàrl | 71226 |
| Blooming Creek Holding S.A. | 71186 | Corvin S.A. | 71227 |
| Blue Art Promotion S.à r.l. | 71187 | CQS S.à r.l. | 71227 |
| BPVN Enhanced Fund | 71186 | Crystal Navy S.à r.l. | 71194 |
| BPVN Strategic Investment Fund | 71191 | CSI Finance S.A. | 71227 |
| Brasserie Pourquoi Pas S.à r.l. | 71192 | CVI Luxembourg Forty One | 71231 |
| Bridge Investment Holding S.A., SPF | 71191 | DB Re | 71227 |
| Bull Fund | 71186 | DS Luxembourg Two S.à r.l. | 71210 |
| Bundesverband Investmentkraft S.A. | 71192 | Felpa Trans S. à r.l. | 71208 |
| Bundesverband Investmentkraft S.A. | 71192 | German Property 64 Sàrl | 71209 |
| Bundesverband Investmentkraft S.A. | 71192 | Invaston S.A.-SPF | 71191 |
| Cable TV S.A. | 71193 | Itaú Europa Luxembourg SICAV | 71210 |
| Cardboard International S.A. | 71205 | JMB Multimedia S.A. | 71232 |
| Cargill International Luxembourg 3 S.à r.l. | 71228 | Keravel S.à r.l. | 71194 |
| | 71228 | LU GE III S.à r.l. | 71188 |
| Carren Gere S.A. | 71193 | Obika Holdings S.A. | 71187 |
| Carter S.à r.l. | 71206 | Renaissance Asset Managers Global Funds | |
| CAST-Partners S.à r.l. | 71206 | | 71190 |
| CETREL S.A. | 71206 | Sapphire (Harlow) Nominee Limited | 71205 |
| Charme Investments S.C.A. | 71207 | SL Munster Capital S.à r.l. | 71207 |
| Ciena Luxembourg | 71204 | StarCapital S.A. | 71226 |
| Ciena Luxembourg | 71204 | Termidor S.A. | 71193 |
| Clarac S.A. | 71230 | Topaz Holdings S.à r.l. | 71211 |
| Clever-I | 71207 | Union & Will S.A. | 71186 |
| Colotel Holding S.à r.l. | 71210 | | |
| COMELEC, Compagnie de Conception et | | | |
| d'Electricité Générale SARL | 71225 | | |

Union & Will S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 73.266.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée
Générale Extraordinaire tenue au siège social le 9 mai 2012*

1. L'assemblée générale décide de fixer le siège social au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. L'assemblée générale décide de nommer comme administrateurs:
 - Madame Luisella MORESCHI, née le 27 octobre 1957 à Beloeil (Belgique) demeurant professionnellement au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
 - Maître Jean-Marie VERLAINE, né le 27 mai 1959 à Differdange demeurant professionnellement au 12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg.
 - Madame Patricia OSIEKA, née le 4 juin 1965 à Saint-Avold (France) demeurant professionnellement au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Et comme commissaire aux comptes:

- La société Gordale Marketing Limited, avec siège social au Strovolou 77, Strovolos Center Office 204, 2018 Strovolos, Nicosia, CYPRUS, immatriculée au registre de commerce de Nicosia Cypre sous le numéro HE 155572.

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale de 2017.

Luxembourg, le 9 mai 2012.

Pour UNION & WILL S.A.

Signature

Référence de publication: 2012058540/24.

(120082398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

BPVN Enhanced Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 110.607.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2012.

Pour BPVN ENHANCED FUND

Banque Degroof Luxembourg S.A.

Marc-André BECHET / Corinne ALEXANDRE

Directeur / -

Référence de publication: 2012055541/14.

(120078331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Bull Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 91.846.

—
Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2012.

Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2012055544/11.

(120078138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Blooming Creek Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 47.467.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012055538/9.

(120078060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Blue Art Promotion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6620 Wasserbillig, 1, rue de la 87e Division.

R.C.S. Luxembourg B 89.333.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher.

Carlo GOEDERT

Notaire

Référence de publication: 2012055539/12.

(120077862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Obika Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 158.249.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 14 février 2011

Délibérations

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

1. D'accepter la démission de Monsieur Chan Yuet Lon de son poste d'administrateur de catégorie B de la société
2. De nommer Monsieur Paolo Scarletti, né à Geneva (Italie) le 1^{er} mars 1962, demeurant 10, Via Guido d'Arezzo, 00198 Rome, Italie, en qualité d'administrateur de catégorie B de la société, son mandat expirant lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 28 octobre 2011

Délibérations

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

1. De nommer Madame Pauline Brown, née à New York (United States of America) le 19 mai 1966, demeurant 9 Duke of Gloucester, Manhasset, New York 11030, United States of America, en qualité d'administrateur de catégorie A de la société, son mandat expirant lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.
2. De nommer Monsieur David Haimes, né à Stratford upon Avon (United Kingdom) le 15 janvier 1963, demeurant Fairmile Barn, Henley On Thames, Oxon RG9 2JY, United Kingdom, en qualité d'administrateur de catégorie B de la société son mandat expirant lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

- a) David Belhassen, Administrateur de catégorie A;
- b) Eytan Hanouna, Administrateur de catégorie A;
- c) John Genovese, Administrateur de catégorie A;
- d) Pauline Brown, Administrateur de catégorie A;
- e) David Haimes, Administrateur de catégorie B;
- f) Silvio Ursini, Administrateur de catégorie B; et
- g) Paolo Scarlatti, Administrateur de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2012058958/33.

(120082547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

LU GE III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 162.000.

Constituée par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglister, Grand-Duché de Luxembourg en date du 22 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2183 en date du 16 septembre 2011. Modification des statuts par-devant le même notaire en date du 13 décembre 2011 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 899 en date du 5 avril 2012.

Le bilan au 31-12-2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2012.

LU GE III Sarl

Panattoni Luxembourg Directorship Sarl

Gérant

Représenté par Olivier Marbaise

Gérant

Référence de publication: 2012055738/19.

(120078336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Asturias Holding Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.525.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 166.078.

In the year two thousand and twelve, on the fourth day of May, before Maître Paul Bettingen, civil law notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

RIOPAILA CASTILLA S.A., a public company limited by shares (sociedad anónima) incorporated under the laws of Colombia, having its registered office at Carrera 1 n° 24-56 Santiago de Cali, Valle del Cauca, Colombia, registered with the Chamber of Commerce of Cali under number 686130-4,

hereby represented by its chief executive officer /President and legal representative, Mr. Alfonso Ocampo, having his professional address at Carrera 1 n° 24-56 Santiago de Cali, Valle del Cauca, Colombia (the Sole Shareholder).

The Sole Shareholder appears in its capacity as sole shareholder of ASTURIAS HOLDING SARL, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 166078 (the Company) in order to hold an extraordinary general meeting of the sole shareholder of the Company. The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, civil law notary residing in Luxembourg, on December 27, 2011, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of February 21, 2012, number 452.

The Sole Shareholder, represented as stated above, takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 12 of the articles of association of the Company (the Articles) and articles 199 and 200-2 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and requests the undersigned notary to record the following:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of six million five hundred thousand Euro (EUR 6,500,000.-) so as to bring the share capital of the Company from its current amount of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) up to an amount of six million five hundred twenty-five thousand Euro (EUR 6,525,000.-), by way of a contribution in cash, by creating and issuing six million five hundred thousand (6,500,000) new shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and having the same and rights and obligations as the existing ones (the New Shares).

Subscription and Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to fully subscribe to and pay-up, by way of a contribution in cash to, the six million five hundred thousand (6,500,000) New Shares for a total subscription price of six million five hundred thousand Euro (EUR 6,500,000.-), which is entirely allocated to the share capital of the Company as payment of the New Shares.

The contribution in cash for an amount of six million five hundred thousand Euro (EUR 6,500,000.-) is then now at the disposal of the Company as it has been proven to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Second resolution

Further to the capital increase, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, which shall read as follows:

“ **5.1.** The share capital is set at six million five hundred twenty five thousand Euro (EUR 6,525,000.-), represented by six million five hundred twenty five thousand (6,525,000) shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to (i) amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and (ii) empowers and authorizes any manager of the Company and/or any employee of TMF Luxembourg, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued share in the register of shareholders of the Company.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately three thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 3,750).

Declarations

(i) The appearing party does hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error(s)) to the present deed.

(ii) The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, the said representative signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le quatre mai, par-devant Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

RIOPAILA CASTILLA S.A., une société anonyme de droit colombien (sociedad anónima), ayant son siège social à Carrera 1 n° 24-56 Santiago de Cali, Valle del Cauca, Colombie, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Cali sous le numéro 686130-4,

représentée par son directeur général / président et représentant légal Alfonso Ocampo, ayant son adresse professionnelle à Carrera 1 n° 24-56 Santiago de Cali, Valle del Cauca, Colombie (l'Associé Unique).

L'Associé Unique comparaît en sa qualité d'associé unique d'ASTURIAS HOLDING SARL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166078 (la Société), pour tenir une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique la Société. La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, le 27 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 452 du 21 février 2012.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, prend les résolutions suivantes conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts de la Société (les Statuts) et des articles 199 et 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle qu'amendée, et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six millions cinq cent mille euros (EUR 6.500.000,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) à un montant de six millions cinq cent vingt-cinq mille euros (EUR 6.525.000,-), par la création et l'émission de six millions cinq cent mille (6.500.000) nouvelles parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les Nouvelles Parts Sociales).

Souscription et Paiement

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, déclare souscrire aux et libérer entièrement, par voie d'apport en numéraire, les six millions cinq cent mille (6.500.000,-) Nouvelles Parts Sociales pour un prix de souscription total de

six millions cinq cent mille euros (EUR 6.500.000,-) qui sera entièrement alloué au capital social de la Société en tant que paiement des Nouvelles Parts Sociales.

L'apport en numéraire d'un montant de six millions cinq cent mille euros (EUR 6.500.000,-) est dès à présent à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui aura la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à six millions cinq cent vingt-cinq mille euros (EUR 6.525.000,-) représenté par six millions cinq cent vingt-cinq mille (6.525.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de (i) modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et (ii) donner pouvoir et autoriser chaque gérant de la Société et/ou employé de TMF Luxembourg agissant individuellement, à procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription de la part sociale nouvellement émise dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte est estimé à environ trois mille sept cent cinquante euros (EUR 3.750).

Déclarations

(i) Le comparant donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

(ii) Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la partie comparante susmentionnée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

EN FOI DE QUOI, le présent acte a été rédigé à Senningerberg, à la date énoncée au début des présentes.

Le document ayant été lu au représentant de la partie comparante, ce dernier ainsi que le notaire instrumentant ont signé le présent acte.

Signé: Alfonso Ocampo, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 07 mai 2012. LAC / 2012 / 20814. Reçu 75.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 mai 2012.

Référence de publication: 2012055515/121.

(120078561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Renaissance Asset Managers Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 153.629.

Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 avril 2012

L'Assemblée générale ordinaire a décidé:

- De réélire Monsieur Marios Hadjiyiannikis, Monsieur Richard Goddard et Monsieur Adrian Harris en tant que Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires approuvant les états financiers pour l'année comptable se terminant le 31 décembre 2012;

- De confirmer la cooptation de Monsieur Blake Klein, en date du 27 septembre 2011 en remplacement de Monsieur Ashar Qureshi, et de l'élire comme Administrateur et Président de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires approuvant les états financiers pour l'année comptable se terminant le 31 décembre 2012;

- De confirmer la cooptation de Madame Barbara Rupf Bee en remplacement de Monsieur Hans Jochum Horn sujet à l'approbation de la CSSF, et de l'élire comme Directeur de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires approuvant les états financiers pour l'année comptable se terminant le 31 décembre 2012;

- De renouveler le mandat de Ernst & Young S.A. en tant que Réviseurs d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires approuvant les états financiers pour l'année comptable se terminant le 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2012.

Renaissance Asset Managers Global Funds

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2012058469/26.

(120082301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

BPVN Strategic Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 29.331.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2012.

Pour BPVN STRATEGIC INVESTMENT FUND

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Marc-André BECHET / Corinne ALEXANDRE

Directeur / -

Référence de publication: 2012055542/14.

(120078330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Bridge Investment Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 70.792.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 10 mai 2012 à 10.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs:

Messieurs Joseph WINANDY et Koen LOZIE et COSAFIN SA, représentée par M. Jacques BORDET

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes de VGD EXPERTS COMPTABLES SARL.

pour un terme venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2012.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012055543/17.

(120077782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Invaston S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 87.338.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 Mars 2012 à 15 H

La Société INVASTON SA. -SPF a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de reconduire le mandat de l'administrateur Unique pour une période de 6 années. Il s'agit donc de reconduire Mr Pierre BAUER, demeurant 9 Impasse du Pra d'Amont CH-1782 Lossy, au fonction d'administrateur unique. La date de l'expiration du mandat prendra effet à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de reconduire le mandat du commissaire aux comptes pour une période de six années. Il s'agit donc de reconduire Mr Alain MARCHAND, demeurant 27 b Rue de Vallauris, F- 68 520 Burnhaupt Le Bas, au poste de commissaire aux comptes. La date de l'expiration du mandat prendra effet à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 23/03/2012.

Mr Pierre BAUER / Mme C. SIMON / Mme A. VERDE

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2012056436/23.

(120079105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Bundesverband Investmentkraft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 80.229.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012055546/10.

(120078488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Bundesverband Investmentkraft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 80.229.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012055547/10.

(120078489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Bundesverband Investmentkraft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 80.229.

Il résulte du procès verbal de la réunion de l'assemblée des actionnaires, tenue en date du 11 mai 2012 que

L'assemblée réélit au poste de commissaire aux comptes:

- ARTEFACTO SARL, ayant son siège à L-8080 BERTRANGE, 57 route de Longwy et immatriculée au RCS de Luxembourg n°B 87.962.

Jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012055548/14.

(120078576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Brasserie Pourquoi Pas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9181 Tadler, 2, Maison.

R.C.S. Luxembourg B 122.257.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'une déclaration de la part de Madame Gisèle HUBERT, épouse GESSERT, demeurant à L-9455 Fuhren, 12, Walsduerferwee, liquidateur de la société à responsabilité limitée «BRASSERIE POURQUOI PAS S.à r.l.», en liquidation, ayant son siège social à L-9181 Tadler-Moulin, maison 2

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 122.257,

signée en date du 21 avril 2012, enregistré à Diekirch en date du 25 avril 2012, sous le référence DIE/2012/4785,

que la liquidation de la société a été clôturée avec effet au 31 décembre 2011 et que les livres et documents de la société sont déposés et conservés pour une durée de cinq ans au domicile du liquidateur.

Ettelbruck, le 14 mai 2012.

Pour extrait conforme

Pierre PROBST

Le notaire

Référence de publication: 2012056884/20.

(120080228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Cable TV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 119.896.

—
Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 23 avril 2012, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Bénédicte Herlinvaux, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat d'administrateur B, avec effet au 23 avril 2012 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2017 et qui se tiendra en 2018.

2. Acceptation de la démission de Stéphanie Charles, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat d'administrateur B, avec effet au 23 avril 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2012.

Référence de publication: 2012055549/16.

(120077890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Carren Gere S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 107.459.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2012055554/11.

(120078357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Termidor S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.715.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 28 février 2011

Deuxième résolution

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat des Administrateurs de Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, Monsieur Thierry FLEMING, Expert-comptable, né à Luxembourg le 24/07/1948, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg; Monsieur Guy HORNICK, Expert-comptable, né à Luxembourg le 29/03/1951, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX S.A., ayant son siège social au 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2017.

L'assemblée prend note également du changement d'adresse professionnelle de Messieurs Claude SCHMITZ, Thierry FLEMING et Guy HORNICK, anciennement sise 5, Boulevard de la Foire L-2013 Luxembourg et transférée 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée prend note également du changement d'adresse professionnelle de la société AUDIEX S.A., anciennement sise 57, Avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg et transférée 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TERMIDOR

Société Anonyme

Référence de publication: 2012057355/27.

(120079975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Crystal Navy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 145.511.

Ailbhe Jennings, membre du Conseil de gérance de la société Crystal Navy S.à r.l., déclare sur l'honneur avoir comme adresse professionnelle: 9a rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Ailbhe Jennings constate également le changement d'adresse suivant:

Monsieur Christopher GORDON

John Hancock Tower

200 Clarendon Street

USA – 02116 Boston

Luxembourg, le 10 mai 2012.

Référence de publication: 2012055560/15.

(120078067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Keravel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 167.173.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND TWELVE, ON THE FOURTH OF MAY.

Before us Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Redange-sur-Attert,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Keravel S.A., a société anonyme, organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 167.173, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 3 February 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 12 April 2012, number 953. The articles of association have been amended for the last time on 25 April 2012, not yet published in the Mémorial C (the "Company").

The meeting was opened at one p.m. (1.00 p.m.) with Manuel MOUGET, employee, professionally residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Caroline RONFORT, employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Caroline Ronfort, employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company in order to increase it from its current amount of three hundred eleven thousand and eighty Swedish Krona (SEK 311,080) up to two million seven hundred seventy-seven thousand six hundred eighty Swedish Krona (SEK 2,777,680) by the issuance of two hundred forty-four thousand four hundred thirty-three (244,433) new A shares, two hundred forty-four thousand four hundred thirty-three (244,433) new B shares, two hundred forty-four thousand four hundred thirty-three (244,433) new C shares, two hundred forty-four thousand four hundred thirty-three (244,433) new D shares, two hundred forty-four thousand four hundred thirty-three (244,433) new E shares, two hundred forty-four thousand four hundred thirty-five (244,435) new F shares, five hundred thousand (500,000) new A MRPS and five hundred thousand (500,000) new B MRPS, all of a par value of one Swedish Krona (SEK 1) each;

2. Subsequent amendment of paragraph 1 of article 5.1.1 of the articles of association of the Company;

3. Amendment of article 5.2.4 of the articles of association of the Company;

4. Amendment of article 26.4 of the articles of association of the Company;

5. Insertion of a new paragraph to article 26.5 of the articles of association of the Company;

6. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to this deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to increase the share capital of the Company from its current amount of three hundred eleven thousand and eighty Swedish Krona (SEK 311,080) up to two million seven hundred seventy-seven thousand six hundred eighty Swedish Krona (SEK 2,777,680) by the issuance of two hundred forty-four thousand four hundred thirty-three (244,433) new A shares, two hundred forty-four thousand four hundred thirty-three (244,433) new B shares, two hundred forty-four thousand four hundred thirty-three (244,433) new C shares, two hundred forty-four thousand four hundred thirty-three (244,433) new D shares, two hundred forty-four thousand four hundred thirty-three (244,433) new E shares, two hundred forty-four thousand four hundred thirty-five (244,435) new F shares, five hundred thousand (500,000) new A MRPS and five hundred thousand (500,000) new B MRPS, all of a par value of one Swedish Krona (SEK 1) each.

The two hundred forty-four thousand four hundred thirty-three (244,433) A shares, two hundred forty-four thousand four hundred thirty-three (244,433) B shares, two hundred forty-four thousand four hundred thirty-three (244,433) C shares, two hundred forty-four thousand four hundred thirty-three (244,433) D shares, two hundred forty-four thousand four hundred thirty-three (244,433) E shares, two hundred forty-four thousand four hundred thirty-five (244,435) F shares, five hundred thousand (500,000) A MRPS and five hundred thousand (500,000) B MRPS have been subscribed and entirely paid-up as follows:

1. CVC European Equity Partners V (A) L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, represented by its general partner CVC European Equity V Limited, a limited company governed by the laws of Jersey, having its registered office at 22-24 Seale Street, St. Helier, Jersey JE2 3QG, Channel Islands, subscribed thirteen thousand forty-seven (13,047) new A shares, forty-two thousand six hundred sixty-two (42,662) new B shares, forty-two thousand six hundred sixty-two (42,662) new C shares, forty-two thousand six hundred sixty-two (42,662) new D shares, forty-two thousand six hundred sixty-two (42,662) new E shares, forty-two thousand six hundred sixty-two (42,662) new F shares, eighty-seven thousand two hundred sixty-six (87,266) new A MRPS and eighty-seven thousand two hundred sixty-six (87,266) new B MRPS, and paid them through a contribution in cash of an amount of one billion two hundred thirty-nine million four hundred sixteen thousand nine hundred thirty-five Swedish Krona (SEK 1,239,416,935), out of which four hundred thousand eight hundred eighty-nine Swedish Krona (SEK 400,889) shall be allocated to the share capital of the Company and one billion two hundred thirty-nine million sixteen thousand forty-six Swedish Krona (SEK 1,239,016,046) shall be allocated as follows:

- one hundred ten million fifty-six thousand one hundred eleven Swedish Krona (SEK 110,056,111) to the A MRPS share premium account;

- one billion one hundred twenty-six million one hundred sixty-seven thousand five hundred fifty Swedish Krona (SEK 1,126,167,550) to the B MRPS share premium account;

- two million seven hundred ninety-two thousand three hundred eighty-five Swedish Krona (SEK 2,792,385) to the share premium of the Company;

2. CVC European Equity Partners V (B) L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, represented by its general partner CVC European Equity V Limited, aforementioned, subscribed twelve thousand nine hundred ninety-four (12,994) new A shares, forty-two thousand four hundred eighty-nine (42,489) new B shares, forty-two thousand four hundred eighty-nine (42,489) new C shares, forty-two thousand four hundred eighty-nine (42,489) new D shares, forty-two thousand four hundred eighty-nine (42,489) new E shares, forty-two thousand four hundred eighty-nine (42,489) new F shares, eighty-six thousand nine hundred thirteen (86,913) new A MRPS and eighty-six thousand nine hundred thirteen (86,913) new B MRPS, and paid them through a contribution in cash of an amount of one billion two hundred thirty-four million three hundred ninety-five thousand three hundred ninety-eight Swedish Krona (SEK 1,234,395,398), out of which three hundred ninety-nine thousand two hundred sixty-five Swedish Krona (SEK 399,265) shall be allocated to the share capital of the Company and one billion two hundred thirty-three million nine hundred ninety-six thousand one hundred thirty-three Swedish Krona (SEK 1,233,996,133) shall be allocated as follows:

- one hundred nine million six hundred ten thousand two hundred sixteen Swedish Krona (SEK 109,610,216) to the A MRPS share premium account;

- one billion one hundred twenty-one million six hundred four thousand eight hundred fifty-four Swedish Krona (SEK 1,121,604,854) to the B MRPS share premium account;

- two million seven hundred eighty-one thousand sixty-three Swedish Krona (SEK 2,781,063) to the share premium of the Company;

3. CVC European Equity Partners V (C) L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, represented by its general partner CVC European Equity V Limited, aforementioned, subscribed thirteen thousand six hundred seventy-seven (13,677) new A shares, forty-four thousand seven hundred twenty-three (44,723) new B shares, forty-four thousand seven hundred twenty-three (44,723) new C shares, forty-four thousand seven hundred twenty-three (44,723) new D shares, forty-four thousand seven hundred twenty-three (44,723) new E shares, forty-four thousand seven hundred twenty-three (44,723) new F shares, ninety-one thousand four hundred eighty-four (91,484) new A MRPS and ninety-one thousand four hundred eighty-four (91,484) new B MRPS, and paid them through a contribution in cash of an amount of one billion two hundred ninety-nine million three hundred fourteen thousand five hundred forty Swedish Krona (SEK 1,299,314,540), out of which four hundred twenty thousand two hundred sixty Swedish Krona (SEK 420,260) shall be allocated to the share capital of the Company and one billion two hundred ninety-eight million eight hundred ninety-four thousand two hundred eighty Swedish Krona (SEK 1,298,894,280) shall be allocated as follows:

- one hundred fifteen million three hundred seventy-four thousand eight hundred twenty-two Swedish Krona (SEK 115,374,822) to the A MRPS share premium account;
- one billion one hundred eighty million five hundred ninety-two thousand one hundred fifty-four Swedish Krona (SEK 1,180,592,154) to the B MRPS share premium account;
- two million nine hundred twenty-seven thousand three hundred four Swedish Krona (SEK 2,927,304) to the share premium of the Company;

4. CVC European Equity Partners V (D) L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, represented by its general partner CVC European Equity V Limited, aforementioned, subscribed nine hundred seventy-two (972) new A shares, three thousand one hundred seventy-seven (3,177) new B shares, three thousand one hundred seventy-seven (3,177) new C shares, three thousand one hundred seventy-seven (3,177) new D shares, three thousand one hundred seventy-seven (3,177) new E shares, three thousand one hundred seventy-seven (3,177) new F shares, six thousand four hundred ninety-nine (6,499) new A MRPS and six thousand four hundred ninety-nine (6,499) new B MRPS, and paid them through a contribution in cash of an amount of ninety-two million three hundred three thousand eight hundred forty-six Swedish Krona (SEK 92,303,846), out of which twenty-nine thousand eight hundred fifty-five Swedish Krona (SEK 29,855) shall be allocated to the share capital of the Company and ninety-two million two hundred seventy-three thousand nine hundred ninety-one Swedish Krona (SEK 92,273,991) shall be allocated as follows:

- eight million one hundred ninety-six thousand two hundred seventy-six Swedish Krona (SEK 8,196,276) to the A MRPS share premium account;
- eighty-three million eight hundred sixty-nine thousand seven hundred sixty-one Swedish Krona (SEK 83,869,761) to the B MRPS share premium account;
- two hundred seven thousand nine hundred fifty-four Swedish Krona (SEK 207,954) to the share premium of the Company;

5. CVC European Equity Partners V (E) L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, represented by its general partner CVC European Equity V Limited, aforementioned, subscribed one thousand eighty-four (1,084) new A shares, three thousand five hundred forty-four (3,544) new B shares, three thousand five hundred forty-four (3,544) new C shares, three thousand five hundred forty-four (3,544) new D shares, three thousand five hundred forty-four (3,544) new E shares, three thousand five hundred forty-four (3,544) new F shares, seven thousand two hundred fifty (7,250) new A MRPS and seven thousand two hundred fifty (7,250) new B MRPS, and paid them through a contribution in cash of an amount of one hundred two million nine hundred seventy-one thousand two hundred seventeen Swedish Krona (SEK 102,971,217), out of which thirty-three thousand three hundred four Swedish Krona (SEK 33,304) shall be allocated to the share capital of the Company and one hundred two million nine hundred thirty-seven thousand nine hundred thirteen Swedish Krona (SEK 102,937,913) shall be allocated as follows:

- nine million one hundred forty-three thousand five hundred four Swedish Krona (SEK 9,143,504) to the A MRPS share premium account;
- ninety-three million five hundred sixty-two thousand four hundred thirty-four Swedish Krona (SEK 93,562,434) to the B MRPS share premium account;
- two hundred thirty-one thousand nine hundred seventy-five Swedish Krona (SEK 231,975) to the share premium of the Company;

6. CVC European Equity Partners Tandem Fund (A) L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY19005, Cayman Islands, represented by its general partner CVC European Equity Tandem GP Limited, a limited partnership existing under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, JE4 8PX St. Helier, subscribed three thousand one hundred forty-one (3,141) new A shares, ten thousand two hundred seventy-two (10,272) new B shares, ten thousand two hundred seventy-two (10,272) new C shares, ten thousand two hundred seventy-two (10,272) new D shares, ten thousand two hundred seventy-two (10,272) new E shares, ten thousand two hundred seventy-two (10,272) new F shares, twenty-one thousand eleven (21,011) new A MRPS and twenty-one thousand eleven (21,011) new B MRPS, and paid them

through a contribution in cash of an amount of two hundred ninety-eight million four hundred seventeen thousand three hundred seventy-six Swedish Krona (SEK 298,417,376), out of which ninety-six thousand five hundred twenty-three Swedish Krona (SEK 96,523) shall be allocated to the share capital of the Company and two hundred ninety-eight million three hundred twenty thousand eight hundred fifty-three Swedish Krona (SEK 298,320,853) shall be allocated as follows:

- twenty-six million four hundred ninety-eight thousand four hundred seventy-two Swedish Krona (SEK 26,498,472) to the A MRPS share premium account;
- two hundred seventy-one million one hundred fifty thousand forty-five Swedish Krona (SEK 271,150,045) to the B MRPS share premium account;
- six hundred seventy-two thousand three hundred thirty-six Swedish Krona (SEK 672,336) to the share premium of the Company;

7. CVC European Equity Partners Tandem Fund (B) L.P., a limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, represented by its general partner CVC European Equity Tandem GP Limited, aforementioned, subscribed three thousand one hundred thirty-five (3,135) new A shares, ten thousand two hundred fifty (10,250) new B shares, ten thousand two hundred fifty (10,250) new C shares, ten thousand two hundred fifty (10,250) new D shares, ten thousand two hundred fifty (10,250) new E shares, ten thousand two hundred fifty (10,250) new F shares, twenty thousand nine hundred sixty-six (20,966) new A MRPS and twenty thousand nine hundred sixty-six (20,966) new B MRPS, and paid them through a contribution in cash of an amount of two hundred ninety-seven million seven hundred seventy-six thousand eight hundred thirty-two Swedish Krona (SEK 297,776,832), out of which ninety-six thousand three hundred seventeen Swedish Krona (SEK 96,317) shall be allocated to the share capital of the Company and two hundred ninety-seven million six hundred eighty thousand five hundred fifteen Swedish Krona (SEK 297,680,515) shall be allocated as follows:

- twenty-six million four hundred forty-one thousand five hundred ninety-four Swedish Krona (SEK 26,441,594) to the A MRPS share premium account;
- two hundred seventy million five hundred sixty-eight thousand twenty-five Swedish Krona (SEK 270,568,025) to the B MRPS share premium account;
- six hundred seventy thousand eight hundred ninety-six Swedish Krona (SEK 670,896) to the share premium of the Company;

8. CVC European Equity Partners Tandem Fund (C) L.P., a limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, represented by its general partner CVC European Equity Tandem GP Limited, aforementioned, subscribed three hundred twenty (320) new A shares, one thousand forty-six (1,046) new B shares, one thousand forty-six (1,046) new C shares, one thousand forty-six (1,046) new D shares, one thousand forty-six (1,046) new E shares, one thousand forty-six (1,046) new F shares, two thousand one hundred forty (2,140) new A MRPS and two thousand one hundred forty (2,140) new B MRPS, and paid them through a contribution in cash of an amount of thirty million three hundred ninety-five thousand five hundred ninety-one Swedish Krona (SEK 30,395,591), out of which nine thousand eight hundred thirty Swedish Krona (SEK 9,830) shall be allocated to the share capital of the Company and thirty million three hundred eighty-five thousand seven hundred sixty-one Swedish Krona (SEK 30,385,761) shall be allocated as follows:

- two million six hundred ninety-nine thousand twenty-nine Swedish Krona (SEK 2,699,029) to the A MRPS share premium account;
- twenty-seven million six hundred eighteen thousand two hundred sixty Swedish Krona (SEK 27,618,260) to the B MRPS share premium account;
- sixty-eight thousand four hundred seventy-two Swedish Krona (SEK 68,472) to the share premium of the Company;

9. Allsaint Co-Investment Limited Partnership, a limited partnership formed and organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22-24 Seale Street, St Helier, Jersey JE2 3QG, Channel Islands, represented by its general partner Allsaint Co-Investment GP Limited, a company with limited liability and incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at 22-24 Seale Street, St Helier, Jersey JE2 3QG, Channel Islands, subscribed one hundred sixty-four thousand forty (164,040) new A shares, seventy-two thousand one hundred seventy-nine (72,179) new B shares, seventy-two thousand one hundred seventy-nine (72,179) new C shares, seventy-two thousand one hundred seventy-nine (72,179) new D shares, seventy-two thousand one hundred seventy-nine (72,179) new E shares, seventy-two thousand one hundred eighty-one (72,181) new F shares, one hundred forty-seven thousand six hundred forty-seven (147,647) new A MRPS and one hundred forty-seven thousand six hundred forty-seven (147,647) new B MRPS, and paid them through a contribution in cash of an amount of two billion ninety-seven million one hundred twenty-nine thousand eighty-two Swedish Krona (SEK 2,097,129,082), out of which eight hundred twenty thousand two hundred thirty-one Swedish Krona (SEK 820,231) shall be allocated to the share capital of the Company and two billion ninety-six million three hundred eight thousand eight hundred fifty-one Swedish Krona (SEK 2,096,308,851) shall be allocated as follows:

- one hundred eighty-six million two hundred five thousand five hundred two Swedish Krona (SEK 186,205,502) to the A MRPS share premium account;
- one billion nine hundred five million three hundred seventy-eight thousand nine hundred sixteen Swedish Krona (SEK 1,905,378,916) to the B MRPS share premium account;

- four million seven hundred twenty-four thousand four hundred thirty-three Swedish Krona (SEK 4,724,433) to the share premium of the Company;

10. CVC Strategic Co-Investment I L.P., a limited partnership formed and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY19005, Cayman Islands represented by its general partner CVC Strategic Co-Investment GP Limited, a company with limited liability and incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at 22-24 Seale Street, St Helier, Jersey JE2 3QG, Channel Islands, subscribed thirty-two thousand twenty-three (32,023) new A shares, fourteen thousand ninety-one (14,091) new B shares, fourteen thousand ninety-one (14,091) new C shares, fourteen thousand ninety-one (14,091) new D shares, fourteen thousand ninety-one (14,091) new E shares, fourteen thousand ninety-one (14,091) new F shares, twenty-eight thousand eight hundred twenty-four (28,824) new A MRPS and twenty-eight thousand eight hundred twenty-four (28,824) new B MRPS, and paid them through a contribution in cash of an amount of four hundred nine million three hundred ninety-nine thousand seven hundred three Swedish Krona (SEK 409,399,703), out of which one hundred sixty thousand one hundred twenty-six Swedish Krona (SEK 160,126) shall be allocated to the share capital of the Company and four hundred nine million two hundred thirty-nine thousand five hundred seventy-seven Swedish Krona (SEK 409,239,577) shall be allocated as follows:

- thirty-six million three hundred fifty thousand eight hundred seventy-four Swedish Krona (SEK 36,350,874) to the A MRPS share premium account;

- three hundred seventy-one million nine hundred sixty-six thousand four hundred one Swedish Krona (SEK 371,966,401) to the B MRPS share premium account;

- nine hundred twenty-two thousand three hundred two Swedish Krona (SEK 922,302) to the share premium of the Company.

The subscribed shares have been fully paid up in cash by the aforementioned shareholders of the Company as well as by Allsaint Co-Investment Limited Partnership, aforementioned, and CVC Strategic Co-Investment I L.P., aforementioned, so that the total amount of seven billion one hundred one million five hundred twenty thousand five hundred twenty Swedish Krona (SEK 7,101,520,520) is at the disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, paragraph 1 of Article 5.1.1 of the articles of association of the Company is amended and shall read as follows:

“ 5.1. Issued share capital.

5.1.1 The Company's share capital is set at two million seven hundred seventy-seven thousand six hundred eighty Swedish Krona (SEK 2,777,680) represented by five hundred fifty-five thousand five hundred thirteen (555,513) A shares, two hundred forty-four thousand four hundred thirty-three (244,433) B shares, two hundred forty-four thousand four hundred thirty-three (244,433) C shares, two hundred forty-four thousand four hundred thirty-three (244,433) D shares, two hundred forty-four thousand four hundred thirty-three (244,433) E shares, two hundred forty-four thousand four hundred thirty-five (244,435) F shares, five hundred thousand (500,000) A MRPS and five hundred thousand (500,000) B MRPS, with a nominal value of one Swedish Krona (SEK 1) each.”

Third resolution

The general meeting resolves to amend article 5.2.4 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

“ 5.2.4. For the purposes of these articles of association (the “Articles”), "MRPS Redemption Price" means the Issue Price (as defined below) for each MRPS to be redeemed.”

Fourth resolution

The general meeting resolves to amend article 26.4 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

“ 26.4. For the purposes of the Articles, "Issue Price" means, (i) regarding the MRPS, (a) the aggregated nominal value of all the Shares in a class of MRPS plus (x) the portion of the balance of the relevant MRPS Premium attached to such class of MRPS and (y) the accrued but unpaid MRPS Preferred Dividends of such class of MRPS of the previous financial year(s), if any, (b) divided by the number of outstanding MRPS of such same class and, (ii) regarding the Ordinary Shares, (a) the aggregated nominal value of all the Ordinary Shares plus the share premium not allocated to the MRPS Premium (b) divided by the number of outstanding Ordinary Shares.”

Fifth resolution

The general meeting further resolves to insert a new last paragraph to article 26.5 of the articles of association of the Company, which shall read as follows:

“The MRPS Preferred Dividends shall accrue annually. If the Company is not permitted by Law to pay in full to all the MRPS holders of a certain class the amount equal to its accrued and unpaid MRPS Preferred Dividends of such class, if any, payment will be made on a pro rata basis to each MRPS holder of such class.”

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing parties known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE QUATRE MAI,

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire, de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est déroulée une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Keravel S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167173, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 3 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, le 12 avril 2012 numéro 953. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 25 avril 2012, non encore publiés au Mémorial C à ce jour (ci-après la «Société»).

L'assemblée est ouverte à une heure (13h00) sous la présidence de Manuel Mouget, employé, résidant professionnellement à Luxembourg; lequel désigne comme secrétaire Caroline Ronfort, employée, résidant professionnellement à Luxembourg et Caroline Ronfort, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur.

L'assemblée étant ainsi constituée, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter:

I- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de trois cent onze mille quatre-vingt couronnes suédoises (SEK 311.080), jusqu'à deux millions sept cent soixante-dix sept mille six cent quatre-vingt couronnes suédoises (SEK 2.777.680) par l'émission de deux cent quarante quatre mille quatre cent trente trois (244.433) nouvelles actions de classe A, de deux cent quarante quatre mille quatre cent trente trois (244.433) nouvelles actions de classe B, deux cent quarante quatre mille quatre cent trente trois (244.433) nouvelles actions de classe C, deux cent quarante quatre mille quatre cent trente trois (244.433) nouvelles actions de classe D, deux cent quarante quatre mille quatre cent trente trois (244.433) nouvelles actions de classe E, deux cent quarante quatre mille quatre cent trente cinq (244.435) nouvelles actions de classe F, cinq cent mille (500.000) nouvelles APOR de classe A et cinq cent mille (500.000) nouvelles APOR de classe B, ayant chacune sans valeur nominale d'une (1) couronne suédoise (SEK 1);

2. Modification subséquente de l'article 5.1.1 paragraphe 1 des statuts de la Société;

3. Modification de l'article 5.2.4 des statuts de la Société;

4. Modification de l'article 26.4 des statuts de la Société;

5. Ajout d'un nouveau paragraphe à l'article 26.5 des statuts de la Société;

6. Divers.

II- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur, par les personnes comparantes resteront attachées à cet acte.

III- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires décident d'augmenter le capital social de son montant actuel de trois cent onze mille quatre-vingt couronnes suédoises (SEK 311.080), jusqu'à deux millions sept cent soixante-dix sept mille six cent quatre-vingt couronnes

suédoises (SEK 2.777.680) par l'émission de deux cent quarante quatre mille quatre cent trente trois (244.433) nouvelles actions de classe A, deux cent quarante quatre mille quatre cent trente trois (244.433) nouvelles actions de classe B, de deux cent quarante quatre mille quatre cent trente trois (244.433) nouvelles actions de classe C, deux cent quarante quatre mille quatre cent trente trois (244.433) nouvelles actions de classe D, deux cent quarante quatre mille quatre cent trente trois (244.433) nouvelles actions de classe E, deux cent quarante quatre mille quatre cent trente cinq (244.435) nouvelles actions de classe F, cinq cent mille (500.000) nouvelle APOR de classe A et cinq cent mille (500.000) nouvelles APOR de classe B, ayant chacune une valeur nominale d'une (1) couronne suédoise (SEK 1).

Les deux cent quarante quatre mille quatre cent trente trois (244.433) nouvelles actions de classe A, deux cent quarante quatre mille quatre cent trente trois (244.433) nouvelles actions de classe B, deux cent quarante quatre mille quatre cent trente trois (244.433) nouvelles actions de classe C, deux cent quarante quatre mille quatre cent trente trois (244.433) nouvelles actions de classe D, deux cent quarante quatre mille quatre cent trente trois (244.433) nouvelles actions de classe E, deux cent quarante quatre mille quatre cent trente cinq (244.435) nouvelles actions de classe F, cinq cent mille (500.000) nouvelles APOR de classe A et les cinq cent mille (500.000) nouvelles APOR de classe B ont été souscrites et entièrement payées comme suit:

1. CVC European Equity Partners V (A) L.P., un limited partnership existant selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Cayman, représenté par son general partner CVC European Equity V Limited, une société existante selon les lois de Jersey, ayant son siège social au 22-24 Seale Street, St. Helier, Jersey JE2 3QG, Iles de la Manche, souscrit à treize mille quarante sept (13.047) nouvelles actions de classe A, quarante deux mille six cent soixante deux (42.662) nouvelles actions de classe B, quarante deux mille six cent soixante deux (42.662) nouvelles actions de classe C, quarante deux mille six cent soixante deux (42.662) nouvelles actions de classe D, quarante deux mille six cent soixante deux (42.662) nouvelles actions de classe E, quarante deux mille six cent soixante deux (42.662) nouvelles actions de classe F, quatre vingt sept mille deux cent soixante six (87.266) nouvelles APOR de classe A et quatre vingt sept mille deux cent soixante six (87.266) nouvelles APOR de classe B et les a payées par un apport en espèces d'un montant de un milliard deux cent trente neuf millions quatre cent seize mille neuf cent trente cinq couronnes suédoises (SEK 1.239.416.935), quatre cent mille huit cent quatre-vingt-neuf couronnes suédoises (SEK 400.889) sont allouées au capital social de la Société et un milliard deux cent trente neuf million seize mille quarante six couronnes suédoises (SEK 1.239.016.046) comme suit:

- cent dix millions cinquante six mille cent onze couronnes suédoises (SEK 110.056.111) à la prime d'émission des APOR de classe A;

- un milliard cent vingt six millions cent soixante sept mille cinq cent cinquante couronnes suédoises (SEK 1.126.167.550) à la prime d'émission des APOR de classe B; et

- deux millions sept cent quatre-vingt-douze trois cent quatre-vingt-cinq couronnes suédoises (SEK 2.792.385) à la prime d'émission des Actions de la Société.

2. CVC European Equity Partners V (B) L.P., un limited partnership existant selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Cayman, représenté par son general partner CVC European Equity V Limited, prédésigné, souscrit à douze mille neuf cent quatre vingt quatorze (12.994) nouvelles actions de classe A, quarante deux mille quatre cent quatre-vingt-neuf (42.489) nouvelles actions de classe B, quarante deux mille quatre cent quatre-vingt-neuf (42.489) nouvelles actions de classe C, quarante deux mille quatre cent quatre-vingt-neuf (42.489) nouvelles actions de classe D, quarante deux mille quatre cent quatre-vingt-neuf (42.489) nouvelles actions de classe E, quarante deux mille quatre cent quatre-vingt-neuf (42.489) nouvelles actions de classe F, quatre vingt six mille neuf cent treize (86.913) nouvelles APOR de classe A et quatre vingt six mille neuf cent treize (86.913) nouvelles APOR de classe B et les a payées par un apport en espèces d'un montant de un milliard deux cent trente quatre millions trois cent quatre-vingt-quinze mille trois cent quatre-vingt-dix-huit couronnes suédoises (SEK 1.234.395.398), dont trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent soixante cinq couronnes suédoises (SEK 399.265) sont allouées au capital social de la Société et (SEK 1.233.996.133) comme suit:

- cent neuf millions six cent dix mille deux cent seize couronnes suédoises (SEK 109.610.216) à la prime d'émission des APOR de classe A;

- un milliard cent vingt et un millions six cent quatre mille huit cent cinquante-quatre couronnes suédoises (SEK 1.121.604.854) à la prime d'émission des APOR de classe B; et

- deux millions sept cent quatre-vingt-un mille soixante trois couronnes suédoises (SEK 2.781.063) à la prime d'émission des Actions de la Société.

3. CVC European Equity Partners V (C) L.P., un limited partnership existant selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Cayman, représenté par son general partner CVC European Equity V Limited, prédésigné, souscrit à treize mille six cent soixante-dix-sept (13.677) nouvelles actions de classe A, quarante-quatre mille sept cent vingt-trois (44.723) nouvelles actions de classe B, quarante-quatre mille sept cent vingt-trois (44.723) nouvelles actions de classe C, quarante-quatre mille sept cent vingt-trois (44.723) nouvelles actions de classe D, quarante-quatre mille sept cent vingt-trois (44.723) nouvelles actions de classe E, quarante-quatre mille sept cent vingt-trois (44.723) nouvelles actions de classe F, quatre-vingt-onze mille quatre cent quatre-vingt quatre (91.484) nouvelles APOR de classe A et quatre-vingt-onze mille quatre cent quatre-vingt quatre (91.484) nouvelles APOR de classe B et les a payées par un apport en espèces d'un montant de un milliard deux cent

quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent quatorze mille cinq cent quarante couronnes suédoises (SEK 1.299.314.540), dont quatre cent vingt mille deux cent soixante couronnes suédoises (SEK 420.260) sont allouées au capital social de la Société et un milliard deux cent quatre-vingt-dix-huit millions huit cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent quatre-vingt couronnes suédoises (SEK 1.298.894.280) comme suit:

- cent quinze millions trois cent soixante-quatorze mille huit cent vingt-deux couronnes suédoises (SEK 115.374.822) à la prime d'émission des APOR de classe A;

- un milliard cent quatre-vingt millions cinq cent quatre-vingt-douze mille cent cinquante-quatre couronnes suédoises (SEK 1.180.592.154) à la prime d'émission des APOR de classe B; et

- deux millions neuf cent vingt-sept trois cent quatre couronnes suédoises (SEK 2.927.304) à la prime d'émission des Actions de la Société.

4. CVC European Equity Partners V (D) L.P., un limited partnership existant selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Cayman, représenté par son general partner CVC European Equity V Limited, prédésigné, souscrit à neuf cent soixante douze (972) nouvelles actions de classe A, trois mille cent soixante-dix-sept (3.177) nouvelles actions de classe B, trois mille cent soixante-dix-sept (3.177) nouvelles actions de classe C, trois mille cent soixante-dix-sept (3.177) nouvelles actions de classe D, trois mille cent soixante-dix-sept (3.177) nouvelles actions de classe E, trois mille cent soixante-dix-sept (3.177) nouvelles actions de classe F, six mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (6.499) nouvelles APOR de classe A et six mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (6.499) nouvelles APOR de classe B et les a payées par un apport en espèces d'un montant de quatre-vingt-douze millions trois cent trois mille huit cent quarante-six couronnes suédoises (SEK 92.303.846), dont vingt-neuf huit cent cinquante-cinq couronnes suédoises (SEK 29.855) sont allouées au capital social de la Société et quatre-vingt-douze millions deux cent soixante-treize mille neuf cent quatre-vingt-onze couronnes suédoises (SEK 92.273.991) comme suit:

- huit millions cent quatre-vingt-seize deux cent soixante-seize couronnes suédoises (SEK 8.196.276) à la prime d'émission des APOR de classe A;

- quatre-vingt-trois millions huit cent soixante-neuf mille sept cent soixante et une couronnes suédoises (SEK 83.869.761) à la prime d'émission des APOR de classe B; et

- deux cent sept mille neuf cent cinquante-quatre couronnes suédoises (SEK 207.954) à la prime d'émission des Actions de la Société.

5. CVC European Equity Partners V (E) L.P., un limited partnership existant selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Cayman, représenté par son general partner CVC European Equity V Limited, prédésigné, souscrit à mille quatre-vingt-quatre (1.084) nouvelles actions de classe A, trois mille cinq cent quarante-quatre (3.544) nouvelles actions de classe B, trois mille cinq cent quarante-quatre (3.544) nouvelles actions de classe C, trois mille cinq cent quarante-quatre (3.544) nouvelles actions de classe D, trois mille cinq cent quarante-quatre (3.544) nouvelles actions de classe E, trois mille cinq cent quarante-quatre (3.544) nouvelles actions de classe F, sept mille deux cent cinquante (7.250) nouvelles APOR de classe A et sept mille deux cent cinquante (7.250) nouvelles APOR de classe B et les a payées par un apport en espèces d'un montant de cent deux millions neuf cent soixante et onze mille deux cent dix-sept couronnes suédoises (SEK 102.971.217), dont trente trois mille trois cent quatre couronnes suédoises (SEK 33.304) sont allouées au capital social de la Société et cent deux millions neuf cent trente-sept mille neuf cent treize couronnes suédoises (SEK 102.937.913) comme suit:

- neuf millions cent quarante-trois mille cinq cent quatre couronnes suédoises (SEK 9.143.504) à la prime d'émission des APOR de classe A;

- quatre-vingt-treize millions cinq cent soixante-deux mille quatre cent trente-quatre couronnes suédoises (SEK 93.562.434) à la prime d'émission des APOR de classe B; et

- deux cent trente et un mille neuf cent soixante-quinze couronnes suédoises (SEK 231.975) à la prime d'émission des Actions de la Société.

6. CVC European Equity Partners Tandem Fund (A) L.P., un limited partnership existant selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Cayman, représenté par son general partner CVC European Equity Tandem GP Limited, une société existante selon les lois de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, JE-JE4 8PX St. Helier, souscrit à trois mille cent quarante et une (3.141) nouvelles actions de classe A, dix mille deux cent soixante-douze (10.272) nouvelles actions de classe B, dix mille deux cent soixante-douze (10.272) nouvelles actions de classe C, dix mille deux cent soixante-douze (10.272) nouvelles actions de classe D, dix mille deux cent soixante-douze (10.272) nouvelles actions de classe E, dix mille deux cent soixante-douze (10.272) nouvelles actions de classe F, vingt et un mille onze (21.011) nouvelles APOR de classe A et vingt et un mille onze (21.011) nouvelles APOR de classe B et les a payées par un apport en espèces d'un montant de deux cent quatre-vingt-dix huit millions quatre cent dix-sept mille trois cent soixante-seize couronnes suédoises (SEK 298.417.376), dont quatre-vingt-seize mille cinq cent vingt-trois couronnes suédoises (SEK 96.523) sont allouées au capital social de la Société et deux cent quatre-vingt-dix-huit millions trois cent vingt mille huit cent cinquante trois couronnes suédoises (SEK 298.320.853) comme suit:

- vingt-six millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent soixante-douze couronnes suédoises (SEK 26.498.472) à la prime d'émission des APOR de classe A;

- deux cent soixante et un onze millions cent cinquante mille quarante-cinq couronnes suédoises (SEK 271.150.045) à la prime d'émission des APOR de classe B; et

- six cent soixante-seize mille trois cent trente-six couronnes suédoises (SEK 672.336) à la prime d'émission des Actions de la Société.

7. CVC European Equity Partners Tandem Fund (B) L.P., un limited partnership existant selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Cayman, représenté par son general partner CVC European Equity Tandem GP Limited, prédésigné, souscrit à trois mille cent trente-cinq (3.135) nouvelles actions de classe A, dix mille deux cent cinquante (10.250) nouvelles actions de classe B, dix mille deux cent cinquante (10.250) nouvelles actions de classe C, dix mille deux cent cinquante (10.250) nouvelles actions de classe D, dix mille deux cent cinquante (10.250) nouvelles actions de classe E, dix mille deux cent cinquante (10.250) nouvelles actions de classe F, vingt mille neuf cent soixante six (20.966) nouvelles APOR de classe A et vingt mille neuf cent soixante six (20.966) nouvelles APOR de classe B et les a payées par un apport en espèces d'un montant de deux cent quatre-vingt-dix-sept millions sept cent soixante-seize mille huit cent trente-deux couronnes suédoises (SEK 297.776.832), dont quatre-vingt-seize mille trois cent dix-sept couronnes suédoises (SEK 96.317) sont allouées au capital social de la Société et deux cent quatre-vingt-dix-sept millions six cent quatre-vingt mille cinq cent quinze couronnes suédoises (SEK 297.680.515) comme suit:

- vingt-six millions quatre cent quarante et un mille cinq cent quatre-vingt-quatorze couronnes suédoises (SEK 26.441.594) à la prime d'émission des APOR de classe A;

- deux cent soixante-dix millions cinq cent soixante huit mille vingt-cinq couronnes suédoises (SEK 270.568.025) à la prime d'émission des APOR de classe B; et

- six cent soixante-dix mille huit cent quatre-vingt-seize couronnes suédoises (SEK 670.896) à la prime d'émission des Actions de la Société.

8. CVC European Equity Partners Tandem Fund (C) L.P., un limited partnership existant selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Cayman, représenté par son general partner CVC European Equity Tandem GP Limited, prédésigné, souscrit à trois cent vingt (320) nouvelles actions de classe A, mille quarante-six (1.046) nouvelles actions de classe B, mille quarante-six (1.046) nouvelles actions de classe C, mille quarante-six (1.046) nouvelles actions de classe D, mille quarante-six (1.046) nouvelles actions de classe E, mille quarante-six (1.046) nouvelles actions de classe F, deux mille cent quarante (2.140) nouvelles APOR de classe A et deux mille cent quarante (2.140) nouvelles APOR de classe B et les a payées par un apport en espèces d'un montant de trente millions trois cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent quatre-vingt-onze couronnes suédoises (SEK 30.395.591), dont neuf mille huit cent trente couronnes suédoises (SEK 9.830) sont allouées au capital social de la Société et trente millions trois cent quatre-vingt-cinq mille sept cent soixante et une couronnes suédoises (SEK 30.385.761) comme suit:

- deux millions six cent quatre-vingt-dix-neuf cent vingt-neuf couronnes suédoises (SEK 2.699.029) à la prime d'émission des APOR de classe A;

- vingt-sept millions six-cent dix-huit mille deux cent soixante couronnes suédoises (SEK 27.618.260) à la prime d'émission des APOR de classe B; et

- soixante-huit mille quatre cent soixante-douze couronnes suédoises (SEK 68.472) à la prime d'émission des Actions de la Société.

9. Allsaint Co-Investment Limited Partnership, un limited partnership existant selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au 22 Seale Street, St Helier, Jersey JE2 3QG, Iles de la Manche, représenté par son general partner Allsaint Co-Investment GP Limited, une société existante selon les lois de Jersey, ayant son siège social au 22-24 Seale Street, St. Helier, Jersey JE2 3QG, Iles de la Manche, souscrit à cent soixante quatre mille quarante (164.040) nouvelles actions de classe A, soixante-douze mille cent soixante-dix-neuf (72.179) nouvelles actions de classe B, soixante-douze mille cent soixante-dix-neuf (72.179) nouvelles actions de classe C, soixante-douze mille cent soixante-dix-neuf (72.179) nouvelles actions de classe D, soixante-douze mille cent soixante-dix-neuf (72.179) nouvelles actions de classe E, soixante-douze mille cent quatre-vingt-un (72.181) nouvelles actions de classe F, cent quarante sept mille six cent quarante sept (147.647) nouvelles APOR de classe A et cent quarante sept mille six cent quarante sept (147.647) nouvelles APOR de classe B et les a payées par un apport en espèces d'un montant de deux millions quatre-vingt-dix-sept millions cent vingt-neuf mille quatre-vingt-deux couronnes suédoises (SEK 2.097.129.082), dont huit cent vingt mille deux cent trente et une couronnes suédoises (SEK 820.231) sont allouées au capital social de la Société et deux milliards quatre-vingt-seize millions trois cent huit mille huit cent cinquante et une couronnes suédoises (SEK 2.096.308.851) comme suit:

- cent quatre-vingt-six millions deux cent cinq mille cinq cent deux couronnes suédoises (SEK 186.205.502) à la prime d'émission des APOR de classe A;

- un milliard neuf cent cinq millions trois cent soixante-dix-huit neuf cent seize couronnes suédoises (SEK 1.905.378.916) à la prime d'émission des APOR de classe B; et

- quatre millions sept cent vingt-quatre mille quatre cent trente-trois couronnes suédoises (SEK 4.724.433) à la prime d'émission des Actions de la Société .

10. CVC Strategic Co-Investment I L.P., un limited partnership existant selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Cayman, représenté par son general partner CVC Strategic Co-Investment GP Limited, une société existante selon les lois de Jersey, ayant son siège social au 22-24 Seale Street, St. Helier, Jersey JE2 3QG, Iles de la Manche, souscrit à trente-deux mille vingt-trois (32.023) nouvelles actions de classe A, quatorze mille quatre-vingt-onze (14.091) nouvelles actions de classe B, quatorze mille quatre-vingt-onze (14.091) nouvelles actions de classe C, quatorze mille quatre-vingt-onze (14.091) nouvelles actions de classe D, quatorze mille quatre-vingt-onze (14.091) nouvelles actions de classe E, quatorze mille quatre-vingt-onze (14.091) nouvelles actions de classe F, vingt-huit mille huit cent vingt-quatre (28.824) nouvelles APOR de classe A et vingt-huit mille huit cent vingt-quatre (28.824) nouvelles APOR de classe B et les a payées par un apport en espèces d'un montant de quatre cent neuf millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent trois couronnes suédoises (SEK 409.399.703), dont cent soixante mille cent vingt-six couronnes suédoises (SEK 160.126) sont allouées au capital social de la Société et quatre cent neuf millions deux cent trente neuf mille cinq cent soixante-dix-sept couronnes suédoises (SEK 409.239.577) comme suit:

- trente six millions trois cent cinquante mille huit cent soixante-quatorze couronnes suédoises (SEK 36.350.874) à la prime d'émission des APOR de classe A;
- trois cent soixante et un millions neuf cent soixante six mille quatre cent une couronnes suédoises (SEK 371.966.401) à la prime d'émission des APOR de classe B; et
- neuf cent vingt-deux mille trois cent deux couronnes suédoises (SEK 922.302) à la prime d'émission des Actions de la Société.

Les deux millions quatre cent soixante six mille six cent (2.466.600) nouvelles actions souscrites ont été intégralement payées en espèces par les actionnaires de la Société susmentionnés et par Allsaint Co-Investment Limited Partnership, susmentionné, et CVC Strategic Co-Investment I L.P., susmentionné, de sorte que le montant total de sept milliards cent un million cinq cent vingt mille cinq cent vingt couronnes suédoises (SEK 7.101.520.520) est à la disposition de la Société, comme cela a été montré au notaire actant.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution précédente, l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société est modifié et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Paragraphe 1.** La Société a un capital souscrit de deux millions sept cent soixante-dix sept mille six cent quatre-vingt couronnes suédoises (SEK 2.777.680) représenté par cinq cent cinquante cinq mille cinq cent treize (555.513) actions de classe A, deux cent quarante quatre mille quatre cent trente-trois (244.433) actions de classe B, deux cent quarante quatre mille quatre cent trente-trois (244.433) actions de classe C, deux cent quarante quatre mille quatre cent trente-trois (244.433) actions de classe D, deux cent quarante quatre mille quatre cent trente-trois (244.433) actions de classe E, deux cent quarante quatre mille quatre cent trente-cinq (244.435) actions de classe F, cinq cent milles (500.000) APOR de classe A et cinq cent milles (500.000) APOR de classe B, ayant chacune une valeur nominale d'une (1) couronne suédoise (SEK 1).»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5.2.4 des statuts de la Société, qui a désormais la teneur suivante:

« **5.2.4.** Pour les besoins des statuts (les «Statuts»), «Prix de Rachat des APOR» signifie le Prix d'Emission (comme défini ci-dessous) de chaque APOR à racheter.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 26.4 des statuts de la Société, qui a désormais la teneur suivante:

« **26.4.** Pour les besoins des Statuts, «Prix d'Emission» signifie, (i) s'agissant des APOR, (a) la valeur nominale totale de toutes les Actions dans une classe d'APOR plus (x) la portion du solde de la Prime d'Emission d'APOR correspondante attachée à telle classe d'APOR et (y) les Dividendes Préférentiels des APOR accumulés mais impayés de l' (des) exercice (s) précédent(s), le cas échéant, (b) divisée par le nombre d'APOR existantes de cette même classe et, (ii) s'agissant des Actions Ordinaires, (a) la valeur nominale totale de toutes les Actions Ordinaires plus la prime d'émission non allouée à la Prime d'Emission des APOR, (b) divisée par le nombre d'Actions Ordinaires existantes.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide encore d'ajouter un nouveau dernier paragraphe à l'article 26.5 des statuts de la Société, qui a désormais la teneur suivante:

«Les Dividendes Préférentiels des APOR s'accumulent tous les ans. Si la Loi ne permet pas à la Société de payer entièrement à tous les détenteurs d'APOR d'une certaine classe le montant équivalent aux Dividendes Préférentiels des APOR accumulés mais impayés de cette classe, le cas échéant, le paiement se fera au prorata de chaque détenteur d'APOR de cette classe.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du mandataire de ce même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. RONFORT, M. MOUGET, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 7 mai 2012. Relation: RED/2012/619. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 9 mai 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012055181/571.

(120077272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Ciena Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 137.092.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, route de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 150.984.

—
EXTRAIT

La résolution suivante a été adoptée par l'associé unique en date du 30 avril 2012:

- Avec effet au 29 mars 2012, la démission de Monsieur Michael Aquino, de son mandat de gérant de catégorie A de la société, a été acceptée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012055555/16.

(120078035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Ciena Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 137.092.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, route de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 150.984.

Le bilan au 31 octobre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012055556/10.

(120078036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Aviabel Re, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 48.216.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 15 mai 2012

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'élire Administrateurs:

Madame Cécile COUNE, demeurant professionnellement 54, avenue Louise B-1050 Bruxelles.

Monsieur Marc SAVINIEN, demeurant professionnellement 54, avenue Louise B-1050 Bruxelles

Monsieur Jacques COSYNS, demeurant professionnellement 54, avenue Louise B-1050 Bruxelles

AVIABEL, dont le siège social est 54, avenue Louise B-1050 Bruxelles représentée par Benoît OOSTERLYNCK, demeurant professionnellement 54, avenue Louise B-1050 Bruxelles.

Monsieur Lambert SCHROEDER, 534, Rue de Neudorf L-2220 Luxembourg.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

MAZARS Luxembourg
10A, rue Henri M. Schnadt
L - 2530 Luxembourg

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2012.»

Pour la société AVIABEL RE

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012058639/28.

(120082883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

Cardboard International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 53.051.

Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012055563/12.

(120077963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Sapphire (Harlow) Nominee Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.629.158,00.

Siège de direction effectif: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 168.870.

L'an deux mille douze, le trois avril.

Par-devant nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

EPISO Holding 15 S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 157.406;

étant l'associé unique (l'«Associé unique») de Sapphire (Harlow) Nominee Limited, société à responsabilité limitée régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, dont le siège social est établi au Royaume-Uni, 33 Jermyn Street, London SW1Y 6DN, dûment immatriculée auprès des autorités compétentes (Companies House) sous le numéro 04126028 (la «Société»);

représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, est restée annexée à l'acte de transfert de l'établissement principal et de l'administration centrale (mais pas du siège social) de la société au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, reçu par le notaire soussigné en date du 30 décembre 2012, acte numéro 3383-2011 de son répertoire, enregistré à Luxembourg A.C. le 6 janvier 2012, relation: LAC/2012/1250,

Lequel comparant, es qualité qu'il agit, que dans le susdit acte de transfert de l'établissement principal et de l'administration centrale du 30 décembre 2011, il a été omis d'indiquer l'exercice social de la société, à la suite de l'article 21,

de sorte que le dernier article des statuts savoir l'article 22 (exercice), aura dorénavant la teneur nouvelle suivante:

Version anglaise

22. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year. The actual accounting will end on December 31, 2011.

Traduction française

22. Exercice social. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. L'actuel exercice social se terminera le 31 décembre 2011.

Le comparant déclare que toutes les autres résolutions dudit acte du 30 décembre 2011 restent inchangés et il prie le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, es-qualité qu'ils agissent, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 avril 2012. LAC/2012/16137. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2012.

Référence de publication: 2012059036/42.

(120082540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

Carter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 51.120.

Par décision du 11 mai 2012, les associés de la société souhaitent indiquer que lors de l'assemblée générale extraordinaire du 11 janvier 2012, une erreur s'est glissée concernant un actionnaire dont la dénomination sociale est erronée.

En effet, il faut lire la société SAGAMORE GROUP INC et non SAGAMORE CO.

Pour la société

Référence de publication: 2012055564/11.

(120077947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

CAST-Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 122.017.

Par résolutions signées en date du 26 avril 2012, les associés ont pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Patrick Lsurger de son mandat de gérant, avec effet au 31 août 2011.
- nomination de Paulina Denis, avec adresse professionnelle au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au mandat de gérant, avec effet au 15 mars 2012 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2012.

Référence de publication: 2012055565/14.

(120078601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

CETREL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 23.562.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch en date du 3 décembre 1985, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 363 du 30 décembre 1985.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2012.

Pour CETREL S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2012055567/14.

(120078608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Charme Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 88.675.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 10 avril 2012

Il résulte dudit procès-verbal que:

Les mandats de Messieurs Bernard Trempont, Camille Paulus et Géry de Meeus en tant que membres du Conseil de Surveillance de la Société ont été renouvelés et expireront à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice social au 31 décembre 2012.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de surveillance du 10 avril 2012

Il résulte dudit procès-verbal que:

Le mandat de Monsieur Hanspeter Kràmer, avec adresse professionnelle au 22-24 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises de la Société a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice social au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 10 mai 2012.

Référence de publication: 2012055569/18.

(120077861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

SL Munster Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 129.640.

L'adresse des gérants suivants a été modifiée comme suit:

- Monsieur Wayne Fitzgerald, gérant de catégorie A, demeurant professionnellement au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Costas Constantinides, gérant de catégorie A, demeurant professionnellement au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Philip Gittins, gérant de catégorie B, demeurant professionnellement au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Russell Perchard, gérant de catégorie B, demeurant professionnellement au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait au Luxembourg, le 14 mai 2012.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012056669/22.

(120078706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Clever-I, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8824 Perlé, 2, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 159.278.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012055572/9.

(120078361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Felpa Trans S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4684 Differdange, 2A, rue Batty Weber.

R.C.S. Luxembourg B 168.857.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le dix mai.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Madame Paula Maria SIMOES VARELA, demeurant à L-4684 Differdange, 2a, rue Batty Weber.

2. Monsieur Antonio Salvador BRITO FELIX, demeurant à L-4684 Differdange, 2a, rue Batty Weber.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de "Felpa Trans S. à r.l."

Art. 2. Le siège social est établi à Differdange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 des statuts.

Art. 3. La société a pour objet le transport national et international de marchandises par route avec des véhicules de moins et de plus de 3,5 tonnes avec l'achat et la vente des articles de la branche.

La société peut faire toutes les opérations qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci. En outre, la société peut se porter caution personnelle, réelle, solidaire et indivisible vis-à-vis de tierces personnes.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à VINGT MILLE EUROS (EUR 20.000.-) représenté par CENT (100) parts sociales de DEUX CENTS EUROS (EUR 200.-), chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

| | |
|---|-----------------|
| 1.- Madame Paula Maria SIMOES VARELA, préqualifiée, | 50 parts |
| 2.- Monsieur Antonio Salvador BRITO FELIX, préqualifié, | <u>50 parts</u> |
| TOTAL: CENT PARTS SOCIALES | 100 parts |

Les associés reconnaissent que le capital de VINGT MILLE EUROS (EUR 20.000.-) a été intégralement libéré par un apport en nature d'un semi-remorque benne de marque SCHMITZ-CARGOBULL, immatriculé JY8486, numéro de châssis WSK0000001232450, évalué à 20.000.-EUR suivant facture établie en date du 30 avril 2012.

Une copie de ladite facture, après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, pour être formalisée avec elles.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille douze.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papiers et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de MILLE EUROS (1.000.-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Présentement, les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. - Est nommée gérante technique de la société pour une durée indéterminée:

Madame Paula Maria SIMOES VARELA, prénommée.

- Est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Antonio Salvador BRITO FELIX, prénommé.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

2. L'adresse du siège social de la société est établie à L-4684 Differdange, 2a, rue Batty Weber.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. VARELA, A. S. BRITO FELIX et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mai 2012. Relation: LAC/2012/22230. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 mai 2012.

Référence de publication: 2012058737/83.

(120082822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

German Property 64 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 125.801.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution écrite des associés de la Société prise en date du 14 mai 2012, que

- M. Claude SCHMITZ, M Pierre LENTZ et M.Luc HANSEN ont démissionné avec effet immédiat de leur mandat de gérant de catégorie A.

- M. Afshin TARAZ et M. Martin HEFFERNAN ont démissionné avec effet immédiat de leur mandat de gérant de catégorie B.

- M. Stéphane Weyders, né le 02 janvier 1972 à Arlon, Belgique, avec adresse professionnelle aux 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg a été nommé pour une durée indéterminée, en tant que gérant de catégorie A de la Société.

- M. Paul Lamberts né le 18 septembre 1965 à Tilburg, Pay-Bas avec adresse professionnelle aux 169, rue des Romains, L-8041 Bertrange a été nommé pour une durée indéterminée, en tant que gérant de catégorie B de la Société.

- le siège social de la Société a été transféré du 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 35, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012057072/23.

(120079811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

DS Luxembourg Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 5.375.004,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 142.135.

Par résolutions prises en date du 26 mars 2012, les associés ont pris la décision d'accepter la démission de Holger Kleingarn, avec adresse au 45, Netherhall Gardens, NW3 Londres, Royaume Uni, de son mandat de Gérant, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 avril 2012.

Référence de publication: 2012055596/13.

(120077744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Colotel Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 229.500,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 65.512.

EXTRAIT

Il est à noter que le siège social des associés:

Colony France III L.P. et Colony France Shareholder III L.L.C.,

a été transféré du 1999 avenue of the Stars, Suite 1200, CA-90067 Los Angeles, USA, au 2450 Broadway, 6th Floor, Santa Monica, California 90404 USA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012055573/15.

(120078521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Itaú Europa Luxembourg SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 80.545.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 20 avril 2012

En date du 20 avril 2012, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Roberto Nishikawa en qualité de Président et d'Administrateur en date du 20 avril 2012,

- de nommer Monsieur Marcelo Fatio, 707 Av. Eng. Armando de Arruda Pereira, Torre Eudoro Villela, 04309 - 010 San Paulo, Brésil en qualité de Président et d'Administrateur en date du 20 avril 2012, en remplacement de Monsieur Roberto Nishokawa, démissionnaire,

- d'accepter la démission de Monsieur Don Linford en qualité d'Administrateur en date du 20 avril 2012,

- de nommer Monsieur Eric Shee Wah Chang, 8 Finance Street, Hong Kong, Chine en qualité d'Administrateur, en date du 20 avril 2012 en remplacement de Monsieur Don Linford, démissionnaire,

- de renouveler les mandats de Monsieur Marcelo Fatio, de Monsieur Eric Shee Wah Chang et de Monsieur Justin Egan en qualité d'Administrateurs du fonds pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013.

Luxembourg, le 15 mai 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Itaú Europa Luxembourg Sicav

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012058822/24.

(120083003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

Topaz Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 168.677.

—
STATUTES

In the year two thousand twelve, on the ninth day of May.

Before us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-Sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la poste R.C.S. Luxembourg B37974,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard by virtue of a proxy given under private seal.

The proxies, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to enact the deed of incorporation of a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Chapter I. Corporation, Duration, Registered office, Object

Art. 1. Corporation. There is formed by the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares below, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies"). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name "Topaz Holdings S.à r.l."

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg City by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 6. Issued capital. The capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12.500.- EUR) divided into one hundred (100) shares of ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO (125.- EUR) each.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of capital. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 13 of these Articles.

Art. 8. Shares. The capital of the Company is divided into shares, each of them having the same nominal value.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by these Articles or by the Laws. A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by such shareholder in the capital of the Company.

Each share entitles one (1) vote. The Company may be composed of one single shareholder ("associé"), owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, unless authorized by the Laws.

The Company will recognize only one (1) holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer granted in a general meeting by the majority of shareholders, including the transferor, representing in the aggregate at least three quarter (3/4) of the capital of the Company.

Unless otherwise provided by the Laws, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate at least three quarter (3/4) of the voting rights of the surviving shareholders.

The Company may acquire its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect. The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

Chapter III. Management

Art. 10. Managers. The Company is managed by one or more managers who need not to be shareholders.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance").

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are physically present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

The Board of Managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other means of communication allowing for the transmission of a written text. These resolutions in writing shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Board of Managers duly convened and held.

Such resolutions in writing are passed when signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 11. Conflicts of interest. If any of the managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager shall disclose such personal interest to the other manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case the Company has only one manager, transactions between the Company and the sole manager, who has such an opposing interest, must be recorded in writing and the records be disclosed to the shareholders.

The foregoing paragraphs of this article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 12. Managers' liability - Indemnification. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Chapter IV. Shareholders

Art. 13. Powers of the shareholders. The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Laws and the Articles. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing, instead of holding a general meeting of shareholders. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders.

Should such written resolutions be sent by the manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders.

Art. 14. Annual general meeting. If the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of shareholders of the Company will be held within six (6) months from the end of the financial year.

Art. 15. Place of general meetings. General meetings of shareholders will be held in the municipality of the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 16. Notice of general meetings. The general meeting of shareholders may at any time be convened by the manager (s), or by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than half (1/2) of the issued capital of the Company.

The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 17. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 18. Proceeding. A board of the meeting (“bureau”) shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders, and who need neither be shareholders, nor managers.

The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

An attendance list shall be kept at any general meeting of shareholders.

Art. 19. Vote. Resolutions of the general meeting of shareholders shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital of the Company, except for general meeting convened for the purpose of amending these Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to these Articles.

If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time by registered letter, and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 20. Financial year. The Company’s financial year starts on the first day of January and ends on the last day of December the same year, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the last day of December 2012.

Art. 21. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the manager (s) draw(s) up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval within six (6) months from the end of the related financial year.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 22. Allocation of results. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company’s nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Matters not provided

Art. 24. Matters not provided. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on the last day of December 2012.

Subscription – Payment

The shares have been subscribed by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, which is the sole shareholder of the company.

The shares have been fully paid up in cash, so that the sum of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12.500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately ONE THOUSAND THREE HUNDRED EURO (1.300.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

The shareholder has immediately taken the following resolutions:

- The shareholder resolved to set at one (1) the number of managers and further resolved to appoint:

* LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A, prenamed. The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by its sole signature.

- The address of the corporation is 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le neuf mai.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20 rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B37974, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, agissant en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qu'elle déclarent constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Durée, Siège et Objet

Art. 1^{er} . La société. Il est formé par les présentes et par tout ceux qui deviendront détenteurs de parts sociales une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est la prise de participations, d'intérêts et de parts sociales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra également apporter toute assistance financière, sauf par le biais d'un appel public à l'épargne. Ce ne sera possible que sous la forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination sociale. La Société aura la dénomination "Topaz Holdings S.à r.l."

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la ville de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 6. Capital émis. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Réduction du capital. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.

Art. 8. Parts sociales. Le capital de la Société est divisé en parts sociales, chacune ayant la même valeur nominale.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois. Les droits de associés aux avoirs et bénéfices de la Société sont proportionnels au nombre de parts sociales détenues par cet associé.

Chaque part sociale donne droit à une (1) voix. La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales, ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, à moins que les Lois ne l'autorisent.

La Société ne reconnaît qu'un (1) propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise, démembrement ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux. Entre vifs, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation de la majorité des associés réunis en assemblée générale, en ce compris le cédant, représentant au moins les trois quart (3/4) du capital de la Société.

Sauf dispositions contraires prévues dans les Lois, les parts sociales ne peuvent être transmises à cause de mort à des non-associés qu'avec l'autorisation de la majorité des associés représentant au moins les trois quart (3/4) des droits appartenant aux survivants.

La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants. L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale et conformément aux conditions qui seront décidées par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un associé. La mort, l'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés ou, selon les cas, l'associé unique, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Gérance

Art. 10. Gérant(s). La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient physiquement présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Le Conseil de Gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou plusieurs écrits ou par télécopie, courrier électronique, ou tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Ces résolutions écrites auront la même valeur que les résolutions adoptées à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue.

De telles résolutions écrites sont adoptées lorsqu'elles sont signées et datées par tous les gérants, sur un doucement unique ou sur de multiples exemplaires, une copie envoyée par télécopie, courrier électronique, ou tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit constituant une preuve suffisante. Le document unique sur lequel figurent toutes les signatures ou, selon les cas, l'ensemble des multiples exemplaires signés, constituant le procès verbal faisant preuve des résolutions adoptées, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Art. 11. Conflits d'intérêt. Si un ou plusieurs gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce(s) gérants devra (devront) en aviser les autres gérants et il(s) ne pourra (pourront) ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un gérant unique, des opérations intervenues entre la Société et son gérant unique ayant un intérêt opposé à celui de la Société, doivent être consignées par écrit dans un procès-verbal qui sera communiqué à l'(aux) associé (s).

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 12. Responsabilité des gérants - Indemnisation. Les gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Chapitre IV. Des associés

Art. 13. Pouvoir des associés. Les associés exercent leurs droits collectifs en assemblée générale des associés, qui constitue un organe de la Société.

L'assemblée générale des associés exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Si la Société compte plusieurs associés, mais pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit, à la place d'une assemblée générale des associés. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés.

Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par le(s) gérant(s) aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte des résolutions proposées, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale des associés s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Assemblée générale annuelle des associés. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle des associés aura lieu dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social.

Art. 15. Lieux des assemblées générales. Les assemblées générales des associés se tiendront dans la municipalité du siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourront se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le(s) gérant(s), le requièrent.

Art. 16. Convocation aux assemblées générales. Les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des gérants, ou subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant ensemble plus de la moitié (1/2) du capital émis de la Société.

La convocation envoyée aux associés indiquera l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée générale, et devra être envoyée à chaque associé au moins huit (8) jours avant la date prévue pour la réunion. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 17. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut agir à une assemblée générale des associés en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 18. Procédure. Un bureau de l'assemblée générale sera constitué à l'occasion de chaque assemblée générale des associés et sera composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun d'eux n'ayant pas besoin d'être gérant ou associé eux-mêmes et étant nommés par l'assemblée générale des associés.

Le bureau s'assure en particulier que l'assemblée est tenue conformément aux règles en vigueur, et en particulier conformément aux règles relatives à la convocation, aux exigences en matière de majorité, à la comptabilisation des votes et à la représentation des associés.

Une liste de présence sera tenue pour toute assemblée générale des associés.

Art. 19. Vote. Les résolutions de l'assemblée générale des associés seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital de la Société, lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des présents Statuts ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des présents Statuts.

Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 20. Exercice social. L'exercice social commence le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le dernier jour de décembre 2012.

Art. 21. Approbation des comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le(s) gérant(s) dresse(nt) l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social y relatif.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 22. Distribution des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intermédiaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Dispositions générales

Art. 24. Dispositions générales. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le dernier jour de décembre 2012.

Souscription et Paiement

Les parts sociales ont été souscrites par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE TROIS CENTS EUROS (1.300.- EUR).

Décisions de l'associé unique

L'associé a immédiatement pris les résolutions suivantes:

- L'associé décide de nommer en tant que gérant:

* LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A, prénommé. La durée de son mandat est illimité et il a le pouvoir de lier la compagnie par sa seule signature;

- L'adresse du siège social est fixée au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 mai 2012. Relation: EAC/2012/5969. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 201205370/488.

(120077631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Baltis Investment, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: PLN 156.267,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 160.672.

In the year two thousand and twelve, the twenty third day of April, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

was held the extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Baltis Investment S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 160672 and with registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of notary Maître Léonie Grethen, residing in Luxembourg enacted on 28 April 2011, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations N° 1674 on 25 July 2011, the articles of incorporation (the Articles) of which were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Francis Kessler dated 9 March 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The Articles have not been amended since then.

The Meeting is opened at 1.30P.M. and chaired by Gerard Van Hunen, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Jean-Baptiste Beauvoir-Planson, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Felipe Diaz Toro, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been formed, the Chairman has requested the undersigned notary to record the following:

I. The shareholders of the Company (the Shareholders) represented at the Meeting and the number of shares of the Company they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the Shareholders and the members of the bureau of the Meeting.

II. As appears from said attendance list, 100% of the share capital of the Company is present or represented at the Meeting being sufficiently informed beforehand on the agenda and consider being validly convened, therefore agree to hold the meeting on this day and to deliberate and vote upon all the items of the agenda. Each shareholder resolves further that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

III. According to article 23 of the updated Articles, the Meeting notes that the Company has not performed any profit for the financial year ended 31 December 2011, and subsequently, the Company has not issued any separated accounts; the "financial statements" being referred to as the general accounts.

IV. The agenda of the Meeting is the following:

1. restatement and clarification of share capital conversion performed by the extraordinary general meeting of shareholders of the Company on 9 March 2012 by means of a re-designation of the Polish Zloty par value of the issued shares;
2. amendment of article 5 of the Articles in relation to the above resolution;
3. approval of the report of the board of managers of the Company (the Board) for the financial year ended on 31 December 2011;
4. approval of the financial statements for the financial year ended on 31 December 2011;
5. allocation of the results of the Company in relation to the annual accounts ended on 31 December 2011;
6. granting of discharge (quitus) to the members of the Board for the exercise of their mandate for and in connection with the financial year ended on 31 December 2011; and
7. miscellaneous.

V. The Meeting notes the obligation to hold general meetings of shareholders of the Company before a Luxembourg notary, who shall prepare the minutes of such meeting, in accordance with article 17 of the Articles.

VI. That the Meeting has taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The Meeting acknowledges that on 9 March 2012 the Shareholders converted the share capital of the Company from Euro to Polish zloty at an exchange rate of EUR 1 = PLN 4.1135 on the basis of the exchange rate published by the European Central Bank on 9 March 2012 at 12:00 pm.

As a result of such conversion an amount of one hundred fifty-six thousand two hundred sixtyseven Polish zloty (PLN 156,267) was allocated in the share capital account of the Company and an amount of seventy-five cents (PLN 0.75) was allocated in the share premium account of the Company.

The Shareholders hereby agree that the share capital of the Company (i.e. PLN 156,267) shall be divided into thirty-seven thousand nine hundred and eighty-nine (37,989.-) shares with no par value.

As a consequence of the above, the shareholding of each shareholder of the Company has not evolved pursuant to the change of effective currency and remains as follows:

- DWA, k.s., a limited partnership organized under the laws of Republic of Slovakia, having its registered office in B. Nemcovej 8, 811 04 Bratislava, Slovakia, register at the Companies' register in Slovakia under number 46012915, holds a total of twelve thousand six hundred sixty-three (12,663) shares in the share capital of the Company divided into one thousand four hundred seven (1,407) class A shares (the Class A Shares), one thousand four hundred seven (1,407) class B shares (the Class B Shares), one thousand four hundred seven (1,407) class C shares (the Class C Shares), one thousand four hundred seven (1,407) class D shares (the Class D Shares), one thousand four hundred seven (1,407) class E shares (the Class E Shares), one thousand four hundred seven (1,407) class F shares (the Class F Shares), one thousand four hundred seven (1,407) class G shares (the Class G Shares), one thousand four hundred seven (1,407) class H shares (the Class H Shares) and one thousand four hundred seven (1,407) class I shares (the Class I Shares);

- TMC Family, k.s., a limited partnership organized under the laws of Republic of Slovakia, having its registered office in B. Nemcovej 8, 811 04 Bratislava, Slovakia, register at the Companies' register in Slovakia, under number 46012800, holds a total of twelve thousand six hundred sixty-three (12,663) shares in the share capital of the Company divided into one thousand four hundred seven (1,407) Class A Shares, one thousand four hundred seven (1,407) Class B Shares, one thousand four hundred seven (1,407) Class C Shares, one thousand four hundred seven (1,407) Class D Shares, one thousand four hundred seven (1,407) Class E Shares, one thousand four hundred seven (1,407) Class F Shares, one thousand four hundred seven (1,407) Class G Shares, one thousand four hundred seven (1,407) Class H Shares and one thousand four hundred seven (1,407) Class I Shares; and

- MALTEX, k.s., a limited partnership organized under the laws of Republic of Slovakia, having its registered office in B. Nemcovej 8, 811 04 Bratislava, Slovakia, register at the Companies' register in Slovakia under number 46013075, holds a total of twelve thousand six hundred sixty-three (12,663) shares in the share capital of the Company divided into one thousand four hundred seven (1,407) Class A Shares, one thousand four hundred seven (1,407) Class B Shares, one thousand four hundred seven (1,407) Class C Shares, one thousand four hundred seven (1,407) Class D Shares, one thousand four hundred seven (1,407) Class E Shares, one thousand four hundred seven (1,407) Class F Shares, one thousand four hundred seven (1,407) Class G Shares, one thousand four hundred seven (1,407) Class H Shares and one thousand four hundred seven (1,407) Class I Shares.

Second resolution

The Meeting acknowledges that as a consequence of the preceding resolution, article 5 of the Articles has to be amended, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at one hundred fifty-six thousand two hundred sixty-seven Polish zloty (PLN 156,267.-) divided into 4,221 (four thousand two hundred twenty-one) class A ordinary shares (Class A Shares), 4,221 (four thousand two hundred twenty-one) class B ordinary shares (Class B Shares), 4,221 (four thousand two hundred twenty-one) class C ordinary shares (Class C Shares), 4,221 (four thousand two hundred twenty-one) class D ordinary shares (Class D Shares), 4,221 (four thousand two hundred twenty-one) class E ordinary shares (Class E Shares), 4,221 (four thousand two hundred twenty-one) class F ordinary shares (Class F Shares), 4,221 (four thousand two hundred twenty-one) class G ordinary shares (Class G Shares), 4,221 (four thousand two hundred twenty-one) class H ordinary shares (Class H Shares), and 4,221 (four thousand two hundred twenty-one) class I ordinary shares (Class I Shares) all with no par value each, all of which are fully paid up.

The Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares and the Class I Shares are individually referred to as a "Share" and together as the "Shares".

The holders of the Shares are individually referred to as a "Shareholder" and together as the "Shareholders".

(i) The Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares shall track, respectively, one third of the shares out of the entire share capital of Invest Komfort S.A., a private joint-stock company established under the laws of Poland and having its registered office in the City of Gdynia, Poland and registered with the Polish entrepreneurs' register of the National Court Register under the number KRS 0000061367 ("IK SA"), (ii) the Class D Shares, Class E Shares and Class F Shares shall track, respectively, one third of the shares out of the entire share capital of Porta KMI Poland S.A a private joint stock company established under the laws of Poland and having its registered office in Bolszewo and registered with the Polish entrepreneurs' register of the National Court Register under the number KRS 0000389349 ("PKMIP"), and (iii) the Class G Shares, Class H Shares and Class I Shares shall track, respectively, one third of the shares out of the entire share capital of SGI Baltis sp. z o.o., a private limited liability company established under the laws of Poland and having its registered office in the City of Szczecin, Poland and registered with the Polish entrepreneurs' register of the National Court Register under the number KRS 0000047437 ("SGIB").

Henceforth for all intents and purposes, the shares of a given class of shares shall track and reflect the performance of the assets and liabilities in the same class of shares only. To the extent permitted by article 72-1 of the Law, and to the extent that the Company's profits and losses account shows distributable profits, the profits may only be shared within a given class of shares by the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, of the same class and shall not impact the results of any other class of shares and as the case may be, the losses may only be shared within a given class of shares by the shareholders of the same class and shall not impact the results of any other class of shares.

The sole shareholder or the shareholders, as the case may be, may create additional classes of shares, split or divide the existing classes of shares. Each class of shares shall, unless otherwise provided for in these Articles correspond to a distinct share of the assets and liabilities of the Company. Any share premium paid in respect of any shares of a specific class of shares upon their issuance shall be allocated to a share premium reserve account corresponding to that specific class of shares of the Company. As between the shareholders of the Company, each class of shares shall be treated as a separate class. The rights of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a specific class of shares or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or liquidation of a class of shares are, except as otherwise provided for in these Articles or under applicable laws, strictly limited to the assets of that class of shares and the assets of that class of shares shall be exclusively available to satisfy such shareholders only. The sole shareholder or the shareholders, as the case may be, whose rights are not related to a specific class of shares shall have no rights to the assets of any class of shares. Unless otherwise provided for in these Articles, no shareholders' resolutions may be taken which would affect the rights of the shareholder of a given class of shares without the prior approval of the shareholders, as the case may be, whose rights relate to that specific class of shares. Any decisions or actions taken in violation of this limitation shall be null and void. Any quorum and/or voting requirements shall apply mutatis mutandis at the level of each class of shares. Each class of shares may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of any other class of shares or of the Company itself'.

Third resolution

The Meeting resolves to approve the report of the Board for the first financial year of the Company starting from the date of incorporation of the Company being 28 April 2011 and ended 31 December 2011.

Fourth resolution

The Meeting resolves to approve the financial statements for the first financial year starting from the date of incorporation of the Company being 28 April 2011 and ended 31 December 2011.

Fifth resolution

The Shareholders decide to carry forward the result of the financial year ended 31 December 2011 which is a loss amounting to EUR 203,149,206.38

Considering the substantial amount of the losses as per that date, it is hereby resolved that the Company will maintain its activities.

Sixth resolution

The Meeting resolves to grant discharge (quitus) to the members of the Board in respect of the performance of their duties for and in connection with the financial year ended on 31 December 2011.

Seventh resolution

The Meeting resolves to empower and authorise any member of the Board, acting individually, with full power of substitution to perform any actions or formalities referred to in the preceding resolutions and any other actions or formalities necessary or useful in relation to the preceding resolutions and decide that any letters, notices instruments and certificates and other documents executed and delivered or act or thing done by any member of the Board related to the preceding resolutions and the approval of the annual accounts as of 31 December 2011, prior to the date of this Meeting be expressly approved and ratified in all respects.

There being no further items on the agenda, the Meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

En l'an deux mille douze, le vingt-troisième jour du mois d'avril, par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Baltis Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.672 et dont le siège social est établi au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, constituée suivant un acte de Maître Léonie Grethen, notaire résidant à Luxembourg, du 28 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1674 le 25 juillet 2011, dont les statuts (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Francis Kessler le 9 mars 2012, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'Assemblée est ouverte à 13h30 et présidée par Gerard Van Hunen, demeurant professionnellement à Luxembourg.
Le Président nomme Jean-Baptiste Beauvoir-Planson, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme Secrétaire.

L'Assemblée choisit Felipe Diaz Toro, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme Scrutateur.

Le bureau de l'assemblée ayant été ainsi constitué, le Président a prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les associés de la Société (les Associés) représentés à l'Assemblée et le nombre de parts sociales de la Société qu'ils détiennent sont mentionnés sur une liste de présence qui, après avoir été signée par les mandataires des Associés et les membres du Bureau de l'Assemblée, restera annexée au présent procès-verbal.

II. Il apparaît sur la liste de présence que 100 % du capital social de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée, étant correctement informés à l'avance de l'ordre du jour et se considérant comme valablement convoqués, dès lors ils acceptent de tenir l'assemblée ce jour et de délibérer et voter sur tous les points de l'ordre du jour. De plus, les associés conviennent que toute la documentation produite à la présente assemblée a été mise à leur disposition pendant un délai suffisant leur permettant d'examiner attentivement chaque document.

III. Conformément à l'article 23 des Statuts amendés, l'Assemblée note que la Société n'a fait aucun bénéfice pour l'exercice social qui a pris fin le 31 décembre 2011 et en conséquence, la Société n'a pas émis de comptes séparés; les «états financiers» étant les comptes généraux.

IV. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. reformulation et clarification de la conversion de capital social exécutée par assemblée générale extraordinaire des associés de la Société le 9 mars 2012 par voie de requalification de la valeur nominale en zloty polonais des parts sociales émises;

2. modification de l'article 5 des Statuts en conséquence de la résolution précédente;

3. approbation du rapport du conseil d'administration de la Société (le Conseil) pour l'exercice social qui a pris fin le 31 décembre 2011;

4. approbation des états financiers pour l'exercice social qui a pris fin le 31 décembre 2011;

5. affectation des bénéfices de la Société en rapport avec les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2011;

6. décharge (quitus) accordée aux membres du Conseil pour l'exercice de leur mandat pendant et dans le cadre de l'exercice social qui a pris fin le 31 décembre 2011; et

7. divers.

V. L'Assemblée prend acte de l'obligation de tenir les assemblées générales des associés de la Société devant un notaire luxembourgeois, qui préparera le procès-verbal de la dite assemblée conformément à l'article 17 des Statuts.

VI. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée prend acte du fait que le 9 mars 2012, les Associés ont converti le capital social de la Société d'euro en zloty polonais au taux de change de EUR 1 = PLN 4,1135 sur base du taux de change publié par la Banque Centrale Européenne le 9 mars 2012 à midi.

En conséquence de cette conversion, un montant de cent cinquante-six mille deux cent soixante-sept zloty polonais (PLN 156.267) a été affecté au compte de capital social de la Société et un montant de soixante-quinze centimes de Zloty polonais (PLN 0,75) a été affecté au compte de prime d'émission de la Société.

Les Associés acceptent par la présente que le capital social de la Société (soit PLN 156.267) soit divisé en trente-sept mille neuf cent quatre-vingt-neuf (37.989) parts sociales sans valeur nominale.

En conséquence de ce qui précède, la participation de chaque associé dans la société n'est pas modifiée du fait de la conversion de devise et reste comme suit:

- DWA, k.s., une société (limited partnership) régie par le droit de Slovaquie, dont le siège social est établi au B. Nemcovej 8, 811 04 Bratislava, Slovaquie, immatriculée au registre des sociétés de Slovaquie sous le numéro 46012915, détient un total de douze mille six cent soixante-trois (12.663) parts sociales dans le capital social de la Société, divisées en mille quatre cent sept (1.407) parts sociales ordinaires de catégorie A (les Parts sociales de catégorie A), mille quatre cent sept (1.407) parts sociales ordinaires de catégorie B (les Parts sociales de catégorie B), mille quatre cent sept (1.407) parts sociales ordinaires de catégorie C (les Parts sociales de catégorie C), mille quatre cent sept (1.407) parts sociales ordinaires de catégorie D (les Parts sociales de catégorie D), mille quatre cent sept (1.407) parts sociales ordinaires de catégorie E (les Parts sociales de catégorie E), mille quatre cent sept (1.407) parts sociales ordinaires de catégorie F (les Parts sociales de catégorie F), mille quatre cent sept (1.407) parts sociales ordinaires de catégorie G (les Parts sociales de catégorie G), mille quatre cent sept (1.407) parts sociales ordinaires de catégorie H (les Parts sociales de catégorie H), mille quatre cent sept (1.407) parts sociales ordinaires de catégorie I (les Parts sociales de catégorie I);

- TMC Family, k.s., une société (limited partnership) régie par le droit de la Slovaquie, dont le siège social est établi au B. Nemcovej 8, 811 04 Bratislava, Slovaquie, immatriculée au registre des sociétés de Slovaquie sous le numéro 46012800, détient un total de douze mille six cent soixante-trois (12.663) parts sociales dans le capital social de la Société, divisées en mille quatre cent sept (1.407) Parts sociales de catégorie A, mille quatre cent sept (1.407) Parts sociales de catégorie

B, mille quatre cent sept (1.407) Parts sociales de catégorie C, mille quatre cent sept (1.407) Parts sociales de catégorie D, mille quatre cent sept (1.407) Parts sociales de catégorie E, mille quatre cent sept (1.407) Parts sociales de catégorie F, mille quatre cent sept (1.407) Parts sociales de catégorie G, mille quatre cent sept (1.407) Parts sociales de catégorie H, mille quatre cent sept (1.407) Parts sociales de catégorie I; et

- MALTEX, k.s., une société (limited partnership) régie par le droit de la Slovaquie, dont le siège social est établi au B. Nemcovej 8, 811 04 Bratislava, Slovaquie, immatriculée au registre des sociétés de Slovaquie sous le numéro 46013075, détient un total de douze mille six cent soixante-trois (12.663) parts sociales dans le capital social de la Société, divisées en mille quatre cent sept (1.407) Parts sociales de catégorie A, mille quatre cent sept (1.407) Parts sociales de catégorie B, mille quatre cent sept (1.407) Parts sociales de catégorie C, mille quatre cent sept (1.407) Parts sociales de catégorie D, mille quatre cent sept (1.407) Parts sociales de catégorie E, mille quatre cent sept (1.407) Parts sociales de catégorie F, mille quatre cent sept (1.407) Parts sociales de catégorie G, mille quatre cent sept (1.407) Parts sociales de catégorie H, mille quatre cent sept (1.407) Parts sociales de catégorie I.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts de sorte qu'il aura la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à cent cinquante-six mille deux cent soixante-sept zloty polonais (PLN 156.267) divisé en quatre mille deux cent vingt-et-une (4.221) parts sociales ordinaires de catégorie A (les Parts sociales de catégorie A), quatre mille deux cent vingt-et-une (4.221) parts sociales ordinaires de catégorie B (les Parts sociales de catégorie B), quatre mille deux cent vingt-et-une (4.221) parts sociales ordinaires de catégorie C (les Parts sociales de catégorie C), quatre mille deux cent vingt-et-une (4.221) parts sociales ordinaires de catégorie D (les Parts sociales de catégorie D), quatre mille deux cent vingt-et-une (4.221) parts sociales ordinaires de catégorie E (les Parts sociales de catégorie E), quatre mille deux cent vingt-et-une (4.221) parts sociales ordinaires de catégorie F (les Parts sociales de catégorie F), quatre mille deux cent vingt-et-une (4.221) parts sociales ordinaires de catégorie G (les Parts sociales de catégorie G), quatre mille deux cent vingt-et-une (4.221) parts sociales ordinaires de catégorie H (les Parts sociales de catégorie H), et quatre mille deux cent vingt-et-une (4.221) parts sociales ordinaires de catégorie I (les Parts sociales de catégorie I), toutes sans valeur nominale et entièrement libérées.

Les Parts sociales de catégorie A, les Parts sociales de catégorie B, les Parts sociales de catégorie C, les Parts sociales de catégorie D, les Parts sociales de catégorie E, les Parts sociales de catégorie F, les Parts sociales de catégorie G, les Parts sociales de catégorie H, les Parts sociales de catégorie I sont dénommés individuellement une Part Sociale et collectivement les Parts Sociales.

Les détenteurs des parts sociales sont dénommés individuellement Associé et collectivement les Associés.

(i) Les Parts sociales de catégorie A, les Parts sociales de catégorie B et les Parts sociales de catégorie C suivront respectivement un tiers du total des actions du capital social de Invest Komfort SA, une société privée par actions établie en vertu des lois de la Pologne et ayant son siège social dans la ville de Gdynia, en Pologne et enregistrée auprès du registre des entrepreneurs polonais au Registre Judiciaire National sous le numéro KRS 0000061367 ("IK SA"), (ii) les Parts sociales de catégorie D, Parts sociales de catégorie E et Parts sociales de catégorie F suivront respectivement un tiers du total des actions du capital social de Porta KMI Poland S.A., une société privée par actions établie en vertu des lois de la Pologne et dont le siège social est établi dans la ville de Bolszewo et enregistrée auprès du registre des entrepreneurs polonais au Registre Judiciaire National sous le numéro KRS 0000389349 ("PKMIP") et (iii) les Parts sociales de catégorie G, les Parts sociales de catégorie H et les Parts sociales de catégorie I suivront respectivement un tiers du total des actions du capital social de SGI Baltis sp. zoo, une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de la Pologne et ayant son siège social dans la ville de Szczecin, en Pologne et enregistrée auprès du registre des entrepreneurs polonais du Registre Judiciaire National sous le numéro KRS 0000047437 ("SGIB").

Désormais, en fait, les parts sociales d'une catégorie de parts sociales suivront et reflèteront uniquement la performance de l'actif et du passif à l'intérieur de la même catégorie de parts sociales. Dans le mesure permise par l'article 72-1 de la Loi et dans le mesure où les profits et pertes de la Société laissent apparaître des profits distribuables, les profits ne seront partagés à l'intérieur d'une catégorie, que par l'associé unique ou les associés, selon le cas, de la même catégorie et ne se répercuteront pas sur les résultats d'une autre catégorie de parts sociales et le cas échéant, les pertes ne seront partagés à l'intérieur d'une catégorie, que par l'associé unique ou les associés, selon le cas, de la même catégorie et ne se répercuteront pas sur les résultats d'une autre catégorie de parts sociales.

L'associé unique ou les associés, selon le cas, peuvent créer de nouvelles catégories de parts sociales, partager ou diviser les catégories de parts sociales existantes. Sauf disposition contraire dans les présents Statuts, chaque catégorie de parts sociales correspondra à une part distincte de l'actif et du passif de la Société. Toute prime d'émission payée sur une part sociale d'une catégorie de parts sociales spécifique lors de son émission sera versée sur un compte de réserve de prime d'émission lié à ladite catégorie de parts sociales de la Société. Au regard des associés de la Société, chaque catégorie de parts sociales sera traitée séparément. Les droits de l'associé unique ou des associés, selon le cas, de la Société (i) qui ont été définis comme liés à une catégorie de parts sociales spécifique dès leur apparition ou (ii) qui sont survenus lors de la création, la gestion ou la liquidation d'une catégorie de parts sociales, sont, sauf disposition contraire dans les présents Statuts ou en vertu de toute loi applicable, strictement limités aux actifs de ladite catégorie de parts

sociales et les actifs de ladite catégorie de parts sociales ne seront uniquement disponibles que pour lesdits associés. L'associé unique ou les associés, selon le cas, dont les droits ne sont pas liés à une catégorie de parts sociales spécifique, n'ont aucun droit sur les actifs de ladite catégorie de parts sociales. Sauf disposition contraire dans les présents Statuts, aucune résolution des associés affectant les droits d'un associé d'une catégorie de parts sociales spécifique ne sera adoptée sans l'accord préalable des associés, le cas échéant, dont les droits sont liés à ladite catégorie de parts sociales. Toute décision ou action prise en violation de la présente limitation sera nulle et non avenue. Toute exigence de quorum et/ou de vote s'appliquera mutatis mutandis à chaque catégorie de parts sociales. Chaque catégorie de parts sociales peut être liquidée séparément sans que cette liquidation n'affecte les autres catégories de parts sociales de la Société.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'approuver le rapport du Conseil relatif au premier exercice social de la Société qui a débuté à la date de constitution de la Société, soit le 28 avril 2011 et a pris fin le 31 décembre 2011.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'approuver les états financiers pour le premier exercice social qui a débuté à la date de constitution de la Société, soit le 28 avril 2011 et a pris fin le 31 décembre 2011.

Cinquième résolution

Les Associés décident de reporter le résultat de l'exercice social qui a pris fin le 31 décembre 2011, correspondant à une perte de EUR 203.149.206,38

Au vu de l'importance de la perte à cette date, il est convenu que la Société poursuive ses activités.

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge (quitus) aux membres du Conseil pour l'exécution de leur mandat pendant et dans le cadre de l'exercice social qui a pris fin le 31 décembre 2011.

Septième résolution

L'Assemblée décide de donner pouvoir et d'autoriser tout membre du Conseil, agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, à effectuer toutes les actions et formalités mentionnées dans les résolutions précédentes et toute autre action ou formalité nécessaire ou utile dans le cadre des précédentes résolutions et décide également que toutes les lettres, avis, instruments, certificats et autres documents exécutés et délivrés ou toutes les actions entreprises par un membre du Conseil et relatifs aux résolutions précédentes ainsi que l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011, antérieurs à la date de la présente Assemblée sont expressément approuvés et ratifiés à tous égards.

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Van Hunen, Beauvoir-Planson, Diaz Toro, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 avril 2012. Relation: EAC/2012/5368. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012055523/326.

(120078097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

COMELEC, Compagnie de Conception et d'Electricité Générale SARL, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.750,00.

Siège social: L-4281 Esch-sur-Alzette, 6, rue Portland.

R.C.S. Luxembourg B 80.864.

—
Extrait de l'Assemblée générale extraordinaire du 3 avril 2012.

Résolution unique

Les associés prennent acte de la démission de Monsieur Franck SANDRIN de ses fonctions de gérant technique au 31 mars 2012.

Pour extrait conforme
Fiduciaire Pletschette, Meisch & Associés S.A.
Signature

Référence de publication: 2012055574/15.

(120078178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Compagnie d'Investissement Espagnole Morlie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 35.704.

Les comptes annuels au 31.12.2011 rectifiant le dépôt n° L120053501 du 03/04/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2012.

Pour: COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT ESPAGNOLE MORLIE S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2012055575/15.

(120078562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

StarCapital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 132.185.

Auszug aus dem Protokoll Ordentliche Generalversammlung StarCapital S.A.

Die Ordentliche Generalversammlung vom 18. Mai 2012 der StarCapital S.A. hat folgende Beschlüsse gefasst:

Zur Wahl als Verwaltungsrat stellen sich:

Peter Huber (Vorsitzender)

Julien Zimmer (stellv. Vorsitzender)

Holger Gachot (Mitglied)

Bernhard Singer (Mitglied)

Norbert Keimling (Mitglied)

Jan-André Huber (Mitglied)

Ivo Schwartzkopff (Mitglied)

Alle Herren mit Geschäftsadresse 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen.

Herr Lars Kolbe stellt sich nicht mehr zur Wiederwahl und scheidet somit aus dem Verwaltungsrat aus.

Die genannten Personen werden einstimmig von den Aktionären bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2013 in den Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, PricewaterhouseCoopers S. à r. l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg als Wirtschaftsprüfer bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung zu wählen.

Luxembourg, den 18. Mai 2012.

Für StarCapital S.A.

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2012058481/26.

(120082451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Concilium Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 161.634.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés tenue en date du 9 mai 2012 à Luxembourg

En date du 9 mai 2012, les associés de la Société ont pris la résolution unique suivante:

L'assemblée décide d'accepter la démission avec effet au 8 mai 2012 de Monsieur Jérôme Wunsch de son mandat de gérant et décide de nommer, avec effet immédiat et pour une durée illimitée, Monsieur Alessandro Rizzo, entrepreneur, né le 10 octobre 1982 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-6944 Niederanven, 27, rue Michel Lentz, comme gérant de la Société avec pouvoir de signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2012.

CONCILIUM S.à r.l.

Référence de publication: 2012055576/17.

(120078533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

DB Re, Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 53.295.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Luxembourg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DB Re S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2012055589/12.

(120078518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Corvin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 59.993.

Constituée par acte passé par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 26 juin 1997, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C no. 569 du 17 octobre 1997.

Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2012 pour les comptes consolidés

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société Corvin S.A., tenue au siège social en date du 10 mai 2012 que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

1. Nomination pour la durée d'un an de la société "L'Alliance Révision Sàrl" ayant son siège social à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis comme réviseur d'entreprises pour la révision des comptes consolidés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Corvin S.A.

Référence de publication: 2012055577/16.

(120078074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

CQS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8525 Calmus, 3, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 102.981.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012055578/10.

(120078100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

CSI Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 94.813.

Extrait des Résolutions prises par l'associé unique, en date du 8 mai 2012:

- reconduction du mandat d'administrateur de Monsieur Michal Wittmann pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2017;

- reconduction du mandat d'administrateur de Monsieur Marc Schintgen pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2017;

- reconduction du mandat d'administrateur de Monsieur Ingor Meuleman pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2017;

- reconduction du mandat de commissaire aux comptes d'Auditas S.A. avec siège social au 137, rue de Cents, L-1319 Luxembourg pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012055580/18.

(120078513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Cargill International Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.377.046.340,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 150.967.

In the year two thousand and twelve, on the tenth of May.

Before us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 150964,

here represented by Marion Williamson, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on the 9 of May 2012.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Cargill International Luxembourg 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 150967, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on January 25, 2010, published on March 4, 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 472 (hereinafter the "Company"). The articles of association of the Company have been last amended by a deed of the undersigned notary on September 28, 2011, published on November 19, 2011 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2831.

The appearing party, representing the entire share capital of the Company and having waived any notice requirement, reviewed the following agenda:

Agenda

1. Decrease the share capital of the Company to the extent of two million seven hundred and ninety-five thousand seven hundred United States Dollars (USD 2,795,700.-) in order to decrease it from its present amount of one billion three hundred and seventy-nine million eight hundred and forty-two thousand forty United States Dollars (USD 1,379,842,040.-) down to one billion three hundred and seventy-seven million forty-six thousand three hundred and forty United States Dollars (USD 1,377,046,340.-) by cancellation of two million seven hundred and ninety-five thousand seven hundred (2,795,700) shares held by Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l.

2. Subsequent amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company.

3. Miscellaneous.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party requested the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to decrease the share capital of the Company to the extent of two million seven hundred and ninety-five thousand seven hundred United States Dollars (USD 2,795,700.-), in order to decrease it from its present amount of one billion three hundred and seventy-nine million eight hundred and forty-two thousand forty United States Dollars (USD 1,379,842,040.-) down to one billion three hundred and seventy-seven million forty-six thousand three hundred and forty United States Dollars (USD 1,377,046,340.-), by cancellation of two million seven hundred and ninety-five thousand seven hundred (2,795,700) shares held by Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l. and subsequent reimbursement to the sole shareholder of an amount of two million seven hundred and ninety-five thousand seven hundred United States Dollars (USD 2,795,700.-).

The two million seven hundred and ninety-five thousand seven hundred (2,795,700) cancelled shares correspond to the shares issued by the Company and subscribed by Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l. on September 28, 2011 in exchange for the contribution of two hundred and fifty thousand (250,000) ordinary shares of Agribands Purina (Chengdu) Feed Co., Ltd., a limited liability company incorporated and existing under the laws of People's Republic of China, having its registered office at #167 Longtansi West Road, Chengdu City, People's Republic of China, representing ten percent (10%) of the total number of shares issued by Agribands Purina (Chengdu) Feed Co., Ltd., prenamed, and contributed by Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l. to the Company at the fair market value of two million seven hundred and ninety-five thousand seven hundred United States Dollars (USD 2,795,700.-) as the transfer cannot take place due to unrealisable filing problems with the Chinese authorities.

Second resolution

Pursuant to the above resolutions, article 5.1 of the articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

"The Company's share capital is set at one billion three hundred and seventyseven million forty-six thousand three hundred and forty United States Dollars (USD 1,377,046,340.-), represented by one billion three hundred and seventyseven million forty-six thousand three hundred and forty (1,377,046,340) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each."

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède.

L'an deux mille douze, le dix mai.

Par-devant la soussignée, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L1528 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 150.964,

ici représentée par Marion Williamson, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 9 mai 2012.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de Cargill International Luxembourg 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L1528 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 150.967, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 25 janvier 2010, publié le 4 mars 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 472 (ci-après la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon acte du notaire soussignée, le 28 septembre 2011, publié le 19 novembre 2011 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2831.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé à toute convocation, a revu l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social de la Société à concurrence de deux millions sept cent quatre-vingt-quinze mille sept cents Dollars américains (USD 2.795.700,-) pour le réduire de son montant actuel d'un milliard trois cent soixante-dix-neuf millions huit cent quarante-deux mille quarante Dollars américains (USD 1.379.842.040,-) à un milliard trois cent soixante-dix-sept millions quarante-six mille trois cent quarante Dollars américains (USD 1.377.046.340,-) par l'annulation de deux millions sept cent quatre-vingt-quinze mille sept cents (2.795.700) parts sociales détenues par Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l.

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société.

3. Divers.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, la partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de deux millions sept cent quatre-vingt-quinze mille sept cents Dollars américains (USD 2.795.700,-) pour le ramener de son montant actuel d'un milliard trois cent soixante-dix-neuf millions huit cent quarante-deux mille quarante Dollars américains (USD 1.379.842.040,-) à un milliard trois cent soixante-dix-sept millions quarante-six mille trois cent quarante Dollars américains (USD 1.377.046.340,-) par l'annulation de deux millions sept cent quatre-vingt-quinze mille sept cents (2.795.700) parts sociales détenues par Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l. et le remboursement subséquent à l'associé unique d'un montant de deux millions sept cent quatre-vingt-quinze mille sept cents Dollars américains (USD 2.795.700,-).

Les deux millions sept cent quatre-vingt-quinze mille sept cents (2.795.700) parts sociales annulées correspondent aux parts sociales émises par la Société et souscrites par Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l. le 28 septembre 2011 en considération de l'apport de deux cent cinquante mille (250.000) actions ordinaires de Agribands Purina (Chengdu) Feed Co., Ltd., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de la République Populaire de Chine, ayant son siège social à #167 Longtansi West Road, Chengdu City, République Populaire de Chine, représentant dix pour cent (10%) du nombre total de parts émises par Agribands Purina (Chengdu) Feed Co., Ltd., prénommée, et apportées par Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l. à la Société à la valeur de marché de deux millions sept cent quatre-vingt-quinze mille sept cents dollars américains (USD 2.795.700,-) alors que le transfert ne peut avoir lieu pour des raisons de difficultés d'enregistrement insurmontables avec les autorités chinoises.

Seconde résolution

A la suite de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société a un capital social d'un milliard trois cent soixante-dix-sept millions quarante-six mille trois cent quarante Dollars américains (USD 1.377.046.340,-) représenté par un milliard trois cent soixante-dix-sept millions quarante-six mille trois cent quarante (1.377.046.340) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune.»

Dont acte, passé à Luxembourg les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état et demeure, le mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Williamson et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mai 2012. LAC/2012/22323. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2012.

Référence de publication: 2012058116/136.

(120082117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Clarac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3862 Schifflange, 56A, Cité Op Soltgen.

R.C.S. Luxembourg B 93.790.

L'an deux mille douze, le dix-sept avril.

Par devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CLARAC S.A." (numéro d'identité 2003 22 10 938),

avec siège social à L-3441 Dudelange, 23, avenue Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 93.790, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven. en date du 22 mai 2003, publié au Mémorial C, numéro 672 du 26 juin 2003 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le prédit notaire Paul BETTINGEN, en date du 6 juin 2008, publié au Mémorial C. numéro 1980 du 13 août 2008 et en date du 28 septembre 2009, publié au Mémorial C, numéro 2181 du 7 novembre 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl, qui désigne comme secrétaire Monsieur Luc DEMEYER, employé privé, demeurant à Bascharage.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Transfert du siège social de L-3441 Dudelange, 23, avenue Grande-Duchesse Charlotte à L-3862 Schifflange, 56A, Cité Op Soltgen et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-3441 Dudelange, 23, avenue Grande-Duchesse Charlotte à L-3862 Schifflange, 56A, Cité Op Soltgen et de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. Al 1^{er}** . Le siège de la société est établi dans la commune de Schifflange."

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à neuf cent cinquante euros (€ 950.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: RENTMEISTER, DEMEYER, J.M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 24 avril 2012. Relation: CAP/2012/1515. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 16 mai 2012.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2012059149/52.

(120081789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

CVI Luxembourg Forty One, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 166.193.

Par résolutions signées en date du 21 mars 2012, l'associé unique a pris la décision suivante:

- nomination de Cécile Gadisseur, avec adresse professionnelle au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Mirko Fischer n'est dès lors plus gérant unique mais gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 mars 2012.

Référence de publication: 2012055581/14.

(120078453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

JMB Multimedia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3835 Schifflange, 39, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 164.382.

EXTRAIT

du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société JMB Multimedia SA tenue au siège social le 15 mars 2012
à 11 heures
Résolutions

1. L'Assemblée décide les radiations:

- de l'Administrateur:

Bernard Tavernier

Né le 21/09/1966 à Gent (Belgique)

Demeurant à Geraardsbergestraat, 49,

B-9400 Ninove (Belgique)

- de l'Administrateur:

Khadija Maghouz

Née le 15/11/1980 à Bruxelles (Belgique)

Demeurant à Avenue Marius Renard, 27A/304,

B-1070 Anderlecht (Belgique)

- de l'Administrateur-délégué:

Bernard Tavernier

Né le 21/09/1966 à Gent (Belgique)

Demeurant à Geraardsbergestraat, 49,

B-9400 Ninove (Belgique)

2. L'Assemblée décide les nominations:

- de l'Administrateur:

Daniel Louis

Né le 21/06/1976 à Thionville (France)

Demeurant à Rue de la République, 19,

F-57390 Audun-le-Tiche (France)

Pour une durée déterminée débutant au 15/03/2012 jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en l'année 2017.

- de l'Administrateur:

Philippe Louis

Né le 15/06/1971 à Thionville (France)

Demeurant à Rue de la Meuse, 39,

F-57390 Audun-le-Tiche (France)

Pour une durée déterminée débutant au 15/03/2012 jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en l'année 2017.

- de l'Administrateur-délégué:

Daniel Louis

Né le 21/06/1976 à Thionville (France)

Demeurant à Rue de la République, 19,

F-57390 Audun-le-Tiche (France)

Pour une durée déterminée débutant au 15/03/2012 jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en l'année 2017.

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 12 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Julie Brack / Gérard Lusatti / Daniel Louis

Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2012057132/51.

(120080382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.